




Parc national  
du Mercantour

# Atlas de la biodiversité communale

.....  
Commune d'Uvernet-Fours





Document réalisé par le Parc national du Mercantour

**Coordination et rédaction :** Parc national du Mercantour

**Participation** à la collecte des données de l'Atlas de la biodiversité communale :

- Parc national du Mercantour
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Conservatoire botanique national alpin
- Office français de la biodiversité

**Financeurs :**



**Conception graphique :** Carla Mantero

**Impression :** PerfectMix. Imprimé sur papier PEFC

**Édition :** Mars 2021



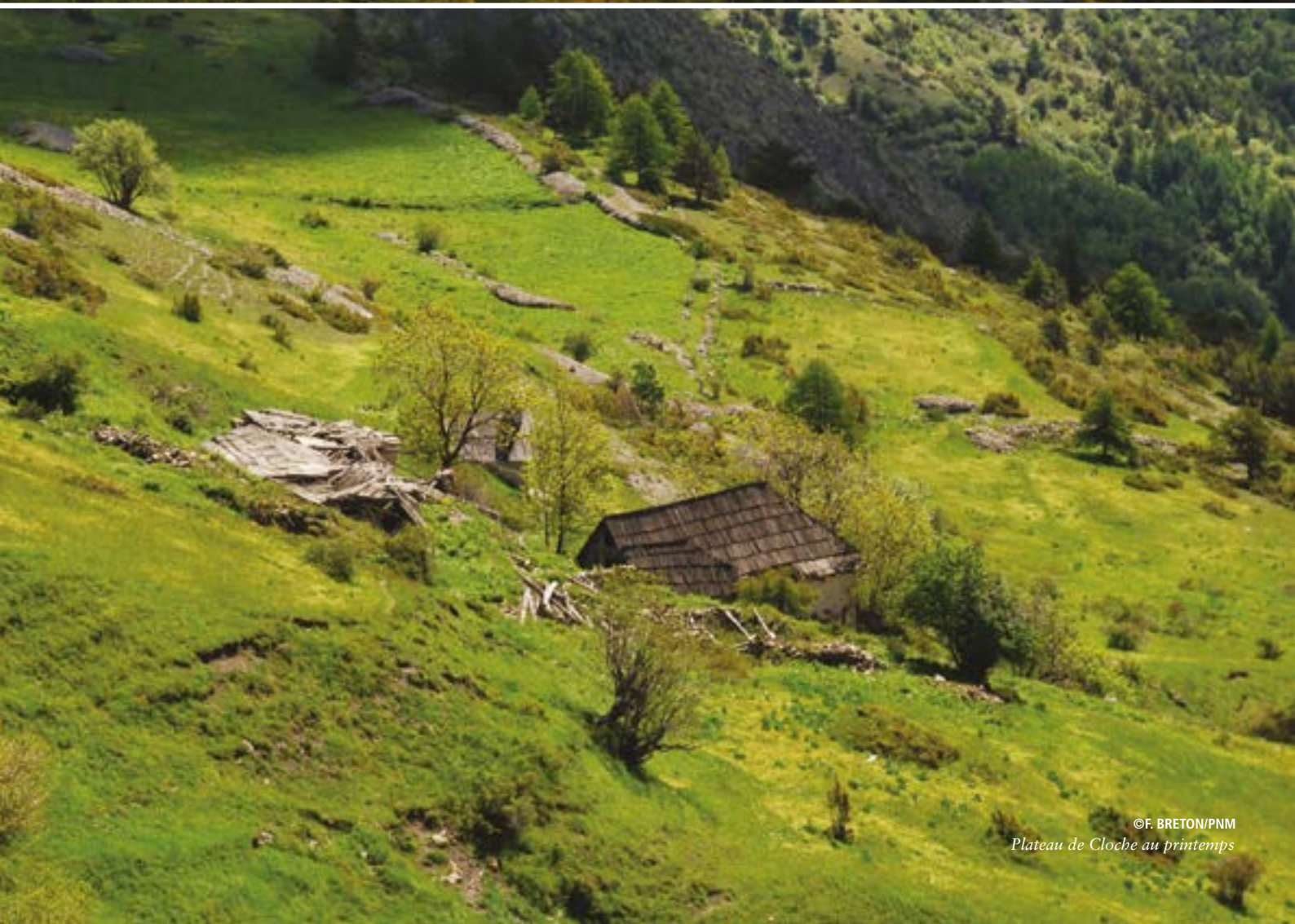


# Sommaire

Edito	5	<b>PARTIE III</b>	25
Introduction	7	Synthèse des données et des enjeux	
<b>PARTIE I</b>	9	Les habitats et la flore	26
<b>Atlas de la biodiversité communale</b>		L'étage collinéen	26
Qu'est-ce que la biodiversité ?	10	Les forêts	
Le niveau génétique		Les prairies	
Le niveau des espèces		Les gravières et les cours d'eau	
Le niveau du lieu de vie des espèces		<b>L'étage montagnard</b>	28
Pourquoi étudier la biodiversité ?	12	Les orchidées	
Les méthodes d'étude	12	Les gagées	
L'équipe de mise en œuvre	13	La végétation des gorges	
Présentation de la commune	14	Les zones à fructifères, les landes et les cultures	
L'organisation de la commune		Les forêts	
Les activités économiques		Les prés-bois de mélèzes	
<b>PARTIE II</b>	17	<b>L'étage subalpin</b>	32
<b>Inventaires de la biodiversité sur la commune</b>		Le mélézin	
Diagnostic des données existantes et des enjeux présents sur le territoire	18	Les mégaphorbiaies	
Études spécifiques réalisées durant l'ABC	20	<b>L'étage alpin</b>	33
Les criquets et les sauterelles		La flore rupicole des éboulis et falaises	
Les abeilles sauvages		Les pelouses d'altitude	
Les syrphes		Les zones humides d'altitude	
Étude de la flore		<b>La faune</b>	38
Autres données	23	Les vertébrés	
		<b>Bouquetin</b>	39
		Les invertébrés	
		<b>Isabelle</b>	43
		<b>PARTIE IV</b>	49
		<b>Les enjeux de conservation et les pistes d'actions</b>	
		Des actions individuelles	50
		Une prise en compte à l'échelle communale	51
		<b>Tétrasyre</b>	53
		Ce qu'il faut retenir	54



©F. GUIGO/PNM  
*Adret de la vallée du Bachelard*



©F. BRETON/PNM  
*Plateau de Cloche au printemps*



## Le mot du président du Parc national du Mercantour

L'Atlas de la biodiversité communale d'Uvernet-Fours a nécessité une forte implication des équipes du Parc national du Mercantour pour assurer la réalisation et la coordination des inventaires scientifiques, les animations auprès du public et la rédaction des documents de synthèse. Il n'aurait pu être réalisé sans le financement de l'Office français de la biodiversité et sans la participation de la commune d'Uvernet-Fours. Je tiens à tous les remercier. Cette collaboration permet aujourd'hui d'aboutir à un document qui contribue à la connaissance, et par là-même à la préservation du patrimoine naturel et paysager de notre territoire. Ce projet est un bel exemple du travail du Parc national qui s'inscrit précisément au service du développement durable dans un contexte local.

D'une manière plus générale, les engagements de la commune d'Uvernet-Fours et du Parc national du Mercantour pris au travers de la convention d'application de la Charte donnent une ambition environnementale à la mesure de ce territoire exceptionnel, qui contribue par ailleurs à l'attractivité de ce territoire.

Charles Ange Ginésy



## Le mot du maire d'Uvernet-Fours

Je tenais en tout premier lieu à remercier sincèrement le Ministère de la transition écologique, chargé de la biodiversité, d'avoir confié au Parc national du Mercantour cette étude réalisée sur le territoire de la commune d'Uvernet-Fours.

Il est vrai que notre commune est un écrin pour cette biodiversité. Ce recueil nous permettra, si besoin en était, de se rendre compte à quel point nos vallons et nos crêtes abritent de nombreuses richesses naturelles, parfois méconnues, qu'il nous faut à tout prix protéger. Et quoi de mieux que d'apprendre à les connaître pour ainsi vivre en harmonie avec cette biodiversité !

J'en profite aussi pour souligner la qualité des relations de travail qui existent entre le parc national et notre commune, en particulier mais pas uniquement, grâce au professionnalisme et au dévouement de ses agents œuvrant sur Uvernet-Fours.

Un grand merci !

Patrick Bouvet





## Introduction

- : Initié en 2010 par le ministère de l'Écologie, de la maîtrise de l'Énergie et du Développement durable, le programme ABC<sup>1</sup>, Atlas de la biodiversité communale, constitue un point de départ pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et scientifiques au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.
- : L'objectif premier du programme ABC est de réaliser un état des lieux de la connaissance concernant la biodiversité et les paysages au niveau des maillons territoriaux de base que représentent les communes.
- : Fort des connaissances acquises, l'objectif second du programme ABC est de mettre en lumière les atouts et les faiblesses des territoires communaux en termes de biodiversité et de paysages.
- : Sans pour autant constituer un plan de gestion à l'échelle communale, l'ambition *in fine* du travail est de proposer des pistes d'amélioration qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.
- : Les échanges et les rencontres suscités par le programme ABC sont également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui nous entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes.
- : Enfin, le programme ABC constitue un moyen de renforcer l'attractivité des communes en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

1. Plus d'informations sur le programme Atlas de la biodiversité communale mis en place par le MTES à l'adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/atlas-biodiversite-communale>



©F. BRETON/PNM  
*Refuge du col d'Allos*



©F. BRETON/PNM  
*Glacier rocheux de la Grande Cayolle*





**PARTIE I**

# Atlas de la biodiversité communale

---

**Commune d'Uvernet-Fours**





## Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est un terme relativement nouveau, apparu dans les années 1980. Elle représente la diversité naturelle du monde vivant et se compose de trois niveaux interconnectés qui, dans un ordre croissant de taille, sont :

- le niveau génétique,
- le niveau des espèces,
- le niveau du lieu de vie des espèces (habitats naturels et paysages).

### Le niveau génétique

Le niveau génétique représente le premier volet de la biodiversité. Tous les organismes vivants ont en commun de contenir dans leur(s) cellule(s) de l'ADN<sup>2</sup>, support universel de l'information génétique. L'ADN, bien que conçu sur le même mode pour tous les organismes vivants, est extrêmement diversifié, y compris entre les individus d'une même espèce. À titre d'exemple, les êtres humains n'ont pas tous le même ADN, ce qui explique, entre autres, que nous sommes tous différents bien qu'appartenant à la même espèce. En dehors de certaines séquences communes à tous les individus de notre espèce, notre ADN contient des gènes qui codent par exemple la couleur des yeux ou des cheveux et forment des combinaisons différentes.

### Le niveau des espèces

Le second niveau de la biodiversité correspond aux espèces<sup>3</sup>, des plus petites comme les bactéries ou les insectes, jusqu'aux plus grandes à l'image de certains mammifères. Le naturaliste distingue trois grandes catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens). Le taxonomiste en distingue sept, ajoutant aux trois précédentes les archées (bactéries primitives), les bactéries, les protozoaires et les chromistes (pseudo-champignon apparenté aux algues). La taxonomie est une branche des sciences naturelles qui a pour objet de décrire la diversité des organismes vivants et de les regrouper en entités appelées taxons, afin de les identifier (notamment grâce aux clés de détermination), les décrire, les nommer et les classer.

**La faune**, ou « les animaux » dans le langage courant, représente un ensemble très diversifié allant des plus petits organismes microscopiques, unicellulaires, aux plus gros oiseaux ou mammifères. Ces organismes appartiennent à des « groupes taxonomiques » différents. Dans le cadre de l'ABC, tel que mis en œuvre par le Parc national du Mercantour, les groupes de faune étudiés ont été :

- **les mammifères**, qui comprennent les micromammifères (petits mammifères le plus souvent rongeurs insectivores) comme les musaraignes, les carnivores comme le renard, la fouine ou le loup entre autres, et les ongulés comme le bouquetin des Alpes,
- **les oiseaux**, regroupés sous le terme plus scientifique d'avifaune, comme la mésange charbonnière ou l'aigle royal,



©X. FRIBOURG/PNM

Grenouille rousse



©F. GUIGO/PNM

Renard roux



©X. FRIBOURG/PNM

Joubarbe toile d'araignée

2. **ADN** : acide désoxyribonucléique

3. Le terme **espèce** est un concept pour lequel de nombreuses définitions ont été proposées. Dans le présent document, nous utiliserons la définition d'Ernst Mayr (1942) : une espèce est composée par un ensemble d'individus pouvant se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde, dans des conditions naturelles.



©F. GUIGO/PNM

*Pseudevernia furfuracea*

4. La **photosynthèse** est le procédé chimique par lequel les plantes utilisent l'énergie lumineuse pour synthétiser des substances organiques complexes à partir du gaz carbonique contenu dans l'atmosphère et de l'eau.

5. Connus sous le terme général de **mousses**, les végétaux concernés se répartissent en trois groupes de diversité inégale : les mousses (au sens strict), les hépatiques et les anthocérotes, l'ensemble formant les bryophytes.

6. Une **mycorhize** est un organe particulier situé dans le compartiment racinaire, au niveau duquel champignons et plantes échangent des substances nutritives, des minéraux et de l'eau.

7. La **symbiose** est une association d'au moins deux êtres vivants dans le cadre de laquelle chacun tire un ensemble de bénéfices.

- **les amphibiens**, désignant les animaux qui le plus souvent possèdent un stade larvaire aquatique, comme la grenouille rousse ou la salamandre tachetée,
- **les reptiles**, c'est-à-dire les animaux dont le corps est généralement recouvert d'écailles, comme la vipère aspic ou le lézard des souches,
- **les insectes**, regroupant par exemple les papillons (lépidoptères) comme le machaon, les criquets et sauterelles (orthoptères) comme le criquet de Sibérie, les abeilles sauvages (hyménoptères) à l'image des megachiles et enfin les mouches (diptères) comme la milésie bigarée,
- **les arachnides**, uniquement les araignées, comme la lycose de Vésubie.

**La flore**, ou « les plantes » dans le langage courant, regroupe un ensemble d'organismes variés qui tous ont en commun de réaliser la photosynthèse<sup>4</sup>. Dans le cadre du présent atlas, les observations ont porté sur les groupes suivants :

- **les plantes à fleurs et / ou à graines** (coquelicots, orchidées, chênes, pins...),
- **les plantes sans fleur ni graine**, pour lesquelles on distingue les fougères, les prêles et les lycopodes d'une part et les mousses<sup>5</sup> d'autre part.

Enfin, **la fonge** dont le terme fait référence à des organismes là aussi très variés tant au niveau de la forme que des modes de vie, et qui, par opposition aux plantes, ne réalisent pas la photosynthèse. Une de leurs caractéristiques communes est d'absorber leurs substances nutritives organiques directement dans leur milieu de vie.

- **les champignons visibles non lichénisés** (ou macromycètes), qui puisent leurs ressources soit dans la matière organique morte qu'ils décomposent, soit dans un hôte vivant qu'ils parasitent et dont ils régulent ainsi naturellement les populations, ou encore par échange avec un partenaire (cas des lichens ci-dessous) ou bien par mycorhizes<sup>6</sup> avec une plante supérieure, souvent un arbre,
- **les champignons lichénisés** (ou lichens), qui absorbent les sucres produits par photosynthèse par les microscopiques partenaires symbiotiques<sup>7</sup> qu'ils abritent (algues ou cyanobactéries).

### **Le niveau du lieu de vie des espèces**

Le troisième et dernier niveau de la biodiversité est représenté par l'endroit où vivent et interagissent les espèces. Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences dites écologiques qui les conduisent à vivre, à « habiter », dans un endroit particulier du territoire. Il est commun de dire que les espèces ne sont jamais, par hasard, là où nous les observons. C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le milieu lui-même. Ce faisant, la diversité des « milieux de vie » d'une commune, c'est-à-dire l'hétérogénéité des conditions qu'elle offre, détermine la richesse des espèces qui fréquenteront ou se développeront sur son territoire. Les scientifiques ont décrit, avec des échelles de prise en compte différentes, les milieux où les espèces vivent et où s'exercent, avec plus ou moins d'intensité, les activités humaines.



Trois notions retiennent particulièrement notre attention pour le présent programme : la trame, le paysage et l'habitat naturel.

La notion d'**habitat naturel** s'applique généralement à une portion réduite de territoire (quelques mètres carrés parfois). La description et l'analyse des habitats naturels se font par l'étude très fine de la végétation qui se développe dans un environnement géologique, climatique, hydrologique et humain déterminé.

À une échelle plus large, les **paysages**, résultats des interactions complexes entre les milieux naturels et leur exploitation ancienne et actuelle par les sociétés, peuvent aussi permettre de décrire et d'analyser le territoire et son évolution.

Enfin, au dernier échelon, on parle de **trame**, c'est le réseau formé par les grandes entités paysagères parmi lesquelles on retrouve :

- **la trame des milieux ouverts d'altitude** (landes et les pelouses d'altitude),
- **la trame des milieux boisés** rassemblant les formations denses d'arbres et d'arbustes,
- **la trame des milieux minéraux** où la végétation est rare ou absente (éboulis, falaises),
- **la trame des milieux ouverts de fond de vallée** (bocages, cultures et prairies),
- **la trame des milieux humides** (marécages, prairies humides, végétations de bords de cours d'eau et eaux libres),
- **la trame des milieux urbains.**

## Pourquoi étudier la biodiversité ?

L'homme est intimement lié à la biodiversité. Il interagit avec elle à tous les niveaux, de la génétique aux paysages, et à des degrés divers en fonction des activités qu'il exerce. Il en tire quotidiennement de nombreux bénéfices économiques, sociaux et culturels.

En un peu moins d'un siècle, la manière dont certaines activités se sont développées ou ont évolué a profondément modifié des équilibres anciennement établis, si bien qu'actuellement les trois niveaux de la biodiversité subissent des modifications importantes. Certaines espèces sont ainsi amenées à régresser voire, dans des cas extrêmes, à disparaître alors que d'autres progressent. Il en est de même pour les habitats naturels et les paysages dont on constate la raréfaction et l'uniformisation.

Étudier et connaître la biodiversité représentent un enjeu capital pour nous permettre de mieux gérer et préserver les potentialités de nos territoires, aujourd'hui et demain.

## Les méthodes d'étude

L'étude de la biodiversité dans toutes ses composantes est complexe, notamment dans sa composante génétique. Le programme « ABC » proposé par le Parc national du Mercantour et la commune d'Uvernet-Fours se focalise uniquement sur les espèces non domestiques ainsi que sur leurs milieux de vie.



©X. FRIBOURG/PNM

*Alpage de Talon*



©X. FRIBOURG/PNM

*Crête de Tarière et Pain De Sucre*



©F. BRETON/PNM

*Mare de la Tour*



©X. FRIBOURG/PNM

*Champignon sur mélèze*



Pendant trois ans, chaque commune engagée dans un ABC fait l'objet d'un travail particulier (allant de l'inventaire de terrain au travail de bureau et à l'identification en laboratoire), à l'issue duquel une synthèse est réalisée et un atlas rédigé.

Sur le terrain, un inventaire consiste à noter les espèces (faune, flore, fonge) et les habitats naturels présents. Il comprend également la date à laquelle il a été réalisé et le lieu. Ces éléments constituent ce que l'on appelle une donnée. Les données brutes avec leur localisation précise sont à la disposition de la commune qui pourra les utiliser notamment dans le cadre de ses projets d'aménagement.

Ces données publiques seront également diffusées auprès des services compétents aux niveaux régional et national et contribueront de fait à l'amélioration des connaissances générales en environnement.

En complément des inventaires, le naturaliste, dûment habilité et mandaté, peut être amené à prélever des échantillons pour une détermination ultérieure ou à des fins de réalisation de collections de référence qui sont conservées sur le long terme.

L'ensemble des informations collectées (données et prélèvements), garantit la traçabilité des inventaires. Il est ainsi aisé de savoir qui a réalisé une observation, à quel endroit et à quelle date.

L'ensemble des données naturalistes concernant le Parc national et la commune d'Uvernet-Fours sont accessibles sur l'application en ligne Biodiv'Mercantour à retrouver sur le site Internet du Parc ([www.mercantour-parcnational.fr](http://www.mercantour-parcnational.fr)).

## L'équipe de mise en œuvre

D'une manière générale, chaque spécialiste parcourt la commune avec l'objectif de recenser le maximum d'espèces ou d'habitats. Pour ce faire, le programme ABC mobilise un réseau de partenaires.

Le Parc national en assure la coordination générale et conduit l'inventaire de certains groupes d'espèces (insectes, oiseaux, mammifères...) en mobilisant les compétences naturalistes de ses agents. Il veille également à la sauvegarde des informations récoltées sur le terrain et assure la validation, conservation, gestion ainsi que la valorisation des données.

L'étude de certains groupes en particulier (invertébrés, flore...) est placée sous la responsabilité d'experts régionaux (Conservatoire botanique national alpin) ou de partenaires indépendants.

Les données mobilisées proviennent des inventaires spécifiquement mis en place dans le cadre de l'ABC et de données préexistantes dans les bases de données du Parc national du Mercantour, du Conservatoire botanique, du Conservatoire d'espaces naturels ou de partenaires associatifs (Ligue pour la Protection des Oiseaux).



© M. ANCELY/PNM

Torrent du Bachelard



© M. ANCELY/PNM

Inventaire au Chapeau de Gendarme



Le Serre

## Présentation de la commune

Uvernet-Fours est une commune de la vallée de l'Ubaye d'une superficie de 135,4 km<sup>2</sup>. Elle est située à proximité de Barcelonnette et englobe principalement le bassin versant de la rivière Bachelard. Sa limite au sud, le col de la Cayolle, forme également la limite avec le département voisin des Alpes-Maritimes. La commune compte plusieurs villages et hameaux : Uvernet, Fours, Saint-Laurent, Villard d'Abas, Les Longs, le Villard des Arnauds, La Maure, Bayasse, les Agneliers, Molanès, les Chapeliers. Elle comprend également une station de ski, Pra Loup. Elle est voisine des communes de Saint-Pons, Barcelonnette et Enchastrayes au Nord, Jausiers au Nord-Est, Saint-Dalmas-le-Selvage à l'Est, Entraunes au Sud, Allos au Sud-Ouest, Méolans-Revel à l'Ouest et enfin Les Thuiles au Nord-Ouest.

### L'organisation de la commune

La vallée du Bachelard est le principal marqueur géographique du territoire communal, les petits villages et hameaux qui composent la commune se répartissent presque tous le long de son axe à partir de Bayasse. Au plus haut de cette vallée, on trouve des sommets culminants au-dessus de 3 000 m d'altitude dans un univers très minéral, notamment le mont Pelat. Un peu au-dessous, entre 2 500 m et 1 700 m d'altitude, de nombreux grands alpages prennent place, bordés principalement de mélèzins. Ils couvrent la majeure partie de la vallée du Bachelard. Puis, au fur et à mesure que l'on descend les gorges du Bachelard, le sapin prend place dans les ubacs tandis que le pin sylvestre domine les adrets. Enfin, lorsqu'on se rapproche de l'Ubaye, un paysage plus bocager prend la suite avec de nombreuses prairies bordées de haies en fond de vallée.

### Les activités économiques

Les activités économiques présentes et passées ont très largement contribué à façonner le paysage de la commune. L'accroissement de la population entre 1760 et 1860 a conduit à l'augmentation de la place des élevages dans le paysage, comme dans de très nombreuses localités des Alpes. Ce phénomène a entraîné une forte raréfaction de la forêt dans la vallée, à tel point que d'importants travaux de restauration menés par les Eaux et Forêts ont été nécessaires à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour limiter l'érosion des sols et les inondations. Ces travaux de plantations et de semis sont à l'origine d'une grande partie des formations forestières présentes sur la commune.



#### Département :

Alpes-de-Haute-Provence

**Superficie :** 135,4 km<sup>2</sup>

**Population en 2017 :**

586 habitants

**Densité de population :**

4,3 hab / km<sup>2</sup> en 2017

**Altitude minimum :** 1 093 m

**Altitude maximum :** 3 040 m



© C. ROBION

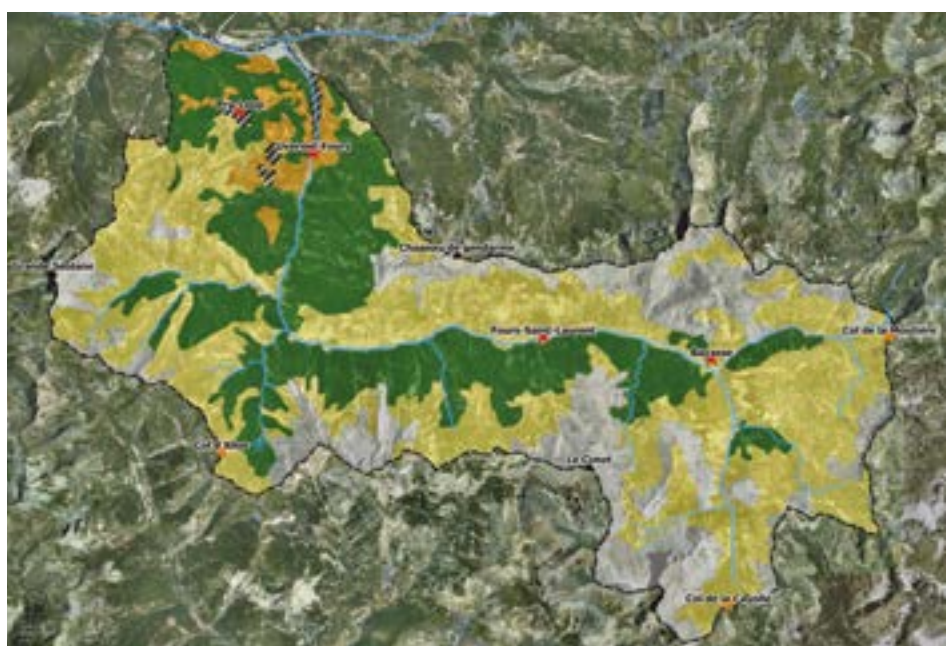
Chouette de Tengmalm










© F. BRETQ/PNM

Randonneurs à ski

Aujourd'hui, on retrouve une activité pastorale importante sur le haut des alpages qui contribue au maintien de nombreux milieux ouverts, tandis que la forêt reprend progressivement une place importante à l'échelle de la commune. Cela permet à de nombreuses espèces de milieux ouverts de se maintenir comme le criquet de Sibérie (*Gomphocerus sibiricus*) ou encore le papillon damier des alpages (*Euphydryas cynthia*), tout en conservant de grands espaces boisés fonctionnels dans lesquels on retrouve par exemple la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). Plus bas dans la vallée, on retrouve un système bocager lié à l'activité agricole qui permet de maintenir des milieux ouverts parsemés d'un réseau de haies favorable pour de nombreuses espèces comme la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Autre activité importante pour la commune, le tourisme hivernal avec le domaine skiable de Pra Loup. Cette activité impacte fortement l'environnement mais surtout en phase de construction des aménagements et remontées mécaniques car cela implique le terrassement des versants pour la création des pistes de ski, une fréquentation de sites d'altitude en période sensible, l'aménagement des milieux naturels et des infrastructures lourdes qui modifient directement la biodiversité et le paysage. Cependant, l'exploitation du domaine skiable peut s'avérer compatible avec le maintien d'une biodiversité remarquable, à condition d'en prendre soin. De nombreuses espèces patrimoniales ont été détectées sur le domaine skiable comme le tétras-lyre (*Lyrurus tetrrix*) ou encore le criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*). Un tourisme plus doux existe aussi avec la pratique du cyclotourisme sur les célèbres cols de la Cayolle et d'Allos. La randonnée pédestre et l'observation de la nature sont également très prisées grâce à la présence du Parc national, d'un réseau de sentiers et des aménagements d'interprétation pédagogique comme celui du Moulin à proximité du village d'Uvernet ou, encore, ceux du col d'Allos. Ces activités sont complétées par une offre d'hébergements et d'autres activités labellisées « Esprit parc national » qui constituent une alternative verte pour le tourisme valléen.



### Légende

-  Limites communales
-  Zones urbanisées
-  Système agricole bocager
-  Forêts
-  Prairies et pelouses
-  Roches nues
-  Réseau hydrographique



©F. BRETON/PNM  
*Bois de la Tellière*



©F. BRETON/PNM  
*Lac Ouest Sanguinière*





**PARTIE II**

# Inventaires de la biodiversité sur la commune

---

**Commune d'Uvernet-Fours**





Les inventaires qui ont été menés dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale visent à améliorer la connaissance de certains groupes d'espèces. L'amélioration de cette connaissance peut se faire de plusieurs manières :

- en découvrant la présence d'une espèce qui n'était jusqu'alors pas mentionnée,
- en trouvant une localité nouvelle pour une espèce déjà citée,
- en approfondissant la connaissance du statut de l'espèce (reproductrice, hivernante...) ou de sa population (menacée, isolée...).

Lors de la programmation des études, le Parc s'est attaché à ce qu'elles fassent avancer la connaissance sur ces trois axes lorsque c'était possible.

## Diagnostic des données existantes et des enjeux présents sur le territoire

La présence du Parc national depuis plus de 40 ans implique forcément qu'un grand nombre de données existe déjà sur le territoire communal. Avant de commencer l'Atlas de la biodiversité communale, 65 000 données étaient déjà répertoriées. A cela s'ajoute le fait que de nombreux naturalistes sont venus depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle à Uvernet-Fours pour découvrir les richesses de notre nature. Ce travail a également été complété par celui d'associations comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'association Proserpine ou encore le Conservatoire botanique national alpin.

La première étape de cet ABC a donc été de regarder l'ensemble de ces données pour définir des groupes d'espèces sur lesquels nos connaissances méritaient d'être approfondies ou des lieux géographiques sur lesquels très peu, voire aucune prospection n'avait été menée. Un second regard a également permis d'identifier certains groupes sur lesquels la commune d'Uvernet-Fours avait un enjeu particulièrement fort.

### La réalisation de tableaux et de cartes de synthèse a permis de prioriser les actions.

REGNE	nb espèces	CLASSE	nb espèces	ORDRE	nb espèces
Faune	1533	Amphibiens	2		
		Araignées	51		
		Oiseaux	120	Galliformes	5
				Rapaces diurnes	13
				Rapaces nocturnes	4
				Passereaux	78
				Autres	20
		Mollusques	29		
Insectes	1256	Coléoptères	237		
		Diptères	78		



REGNE	nb espèces	CLASSE	nb espèces	ORDRE	nb espèces
Faune	1533	Insectes	1256	Hémiptères	75
				Hyménoptères	94
				Lépidoptères	628
				Odonates	20
				Orthoptères	48
				Plécoptères	28
				Trichoptères	32
				Ephéméroptères	9
				Autres	7
		Mammifères	45	Carnivores	6
				Ongulés	6
				Chauves-souris	15
				Lagomorphes	3
Rongeurs	13				
Insectivores	2				
Reptiles	7				
Autres	23				
Champignons Lichens	372	Lichens	362		
		Champignons	10		
Flore	1442	Angiospermes	1312	Asterales	231
				Brassicales	65
				Caryophyllales	75
				Fabales	98
				Gentianales	38
				Lamiales	131
				Liliales	14
				Poales	184
				Ranunculales	55
				Rosales	89
				Saxifragales	41
				Asparagales	54
		Autres	237		
		Autres	7		
		Fougères	26		
Gymnospermes	12				
Mousses	85				

**TOTAL 3 347 espèces**



Ces outils de synthèse des données ont permis de constater que nous avons une très bonne connaissance de la faune vertébrée (oiseaux, mammifères, reptiles). Le niveau de connaissance s'avérait beaucoup plus contrasté en ce qui concerne les invertébrés et notamment les insectes. Les nombreuses données concernant les papillons (Lépidoptères) montraient ainsi une très bonne connaissance de ces espèces et une diversité à l'intérieur de ce groupe très intéressante. A l'inverse, il y avait un déficit de connaissance sur les abeilles (Hyménoptères) et les syrphes (Diptères) qui ne permettait pas d'avoir une bonne vision du cortège des insectes pollinisateurs. C'est pourquoi l'inventaire s'est investi en particulier dans ces deux groupes. Par ailleurs, le niveau de connaissance sur les criquets et sauterelles (Orthoptères) n'était pas très élevé, ce qui a conduit à investiguer ce groupe plus en profondeur, notamment dans l'espoir de trouver des espèces rares liées au cours d'eau et aux zones humides encore non répertoriées dans la commune. Enfin, le choix a été fait de mener une étude sur la flore en général car bien que le niveau de connaissance soit déjà satisfaisant, il était permis de supposer qu'un certain nombre d'espèces n'avaient pas encore été inventoriées. De plus, certaines espèces patrimoniales et endémiques, déjà connues sur le territoire communal, méritaient des prospections plus approfondies afin de mieux connaître leur répartition ou de vérifier qu'elles étaient toujours présentes.

## Études spécifiques réalisées durant l'ABC

### Étude sur les criquets et sauterelles

L'étude s'est déroulée sur deux années, en août 2018 ainsi qu'en juillet, août, septembre et octobre 2019. Les prospections ont eu lieu principalement de jour, à vue et à l'oreille, mais certaines espèces en particulier ont été recherchées de nuit ; pratiquement tous les milieux de la commune ont été prospectés. Cette étude a permis de faire passer le nombre d'espèces connues sur la commune de 48 espèces à 61. Il a d'ailleurs été possible de trouver plusieurs espèces qui n'étaient jusqu'à maintenant pas référencées dans le Parc national du Mercantour. C'est notamment le cas du criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), une espèce liée aux milieux humides et considérée comme quasi-menacée d'extinction au niveau régional à cause de la raréfaction de son habitat. Trois espèces de tétrix qui affectionnent aussi les zones humides ont été découvertes, le tétrix de Gavoy (*Tetrix undulata*), le tétrix grisâtre (*Tetrix tuerki*) et le tétrix riverain (*Tetrix subulata*).

### Étude sur les abeilles sauvages

L'étude s'est déroulée sur 4 journées aux mois de juin et juillet 2019 et s'est concentrée sur les sites d'altitude et les zones les plus fleuries de la commune. Cela a permis de contacter 75 espèces différentes, la quasi totalité d'entre elles n'avaient jamais été observées à Uvernet-Fours. Cette nouvelle liste intègre désormais un nombre important de taxons d'affinité



©Y. BRAUD  
*Criquet marginé*



©Y. BRAUD  
*Tétrix riverain*



*Bombus brodmannicus*



*Colletes impunctatus*

montagnarde comme le bourdon de Delmas *Bombus brodmannicus* qui recherche surtout le pollen du mélinet (*Cerintho minor*) pour l'alimentation de ses larves. Son aire de répartition réduite et ses exigences ont conduit à son inscription sur la liste des espèces en danger d'extinction (Liste rouge européenne des abeilles). Autre espèce menacée à l'échelle européenne, *Colletes impunctatus* est une abeille solitaire distribuée de l'Extrême-Orient à l'Europe. Dans nos contrées, elle fréquente les pelouses en altitude et montre une préférence marquée pour le pollen des trèfles. Assez localisée, elle est également inscrite sur la liste rouge européenne des abeilles avec un statut vulnérable.



*Epistrophe leiophthalma*

### Étude des syrphes

L'étude des syrphes d'Uvernet-Fours s'est étalée sur toute la durée de l'ABC et a permis d'apporter plus de 250 données nouvelles sur cette famille de Diptères. La liste des espèces connues sur le territoire de la commune est passée de 15 espèces à 105. De nombreuses espèces reflètent, là encore, le caractère alpin du territoire de la commune. C'est le cas, par exemple, de *Spazigaster ambulans* qui est une espèce qui affectionne particulièrement les bords de vallon des pelouses alpines d'altitude ou encore d'*Epistrophe leiophthalma*, espèce



© R. CELADYN

*Spazigaster ambulans*



© M. SOLARI

*Clitellaria ephippium*

d'altitude également, qui apprécie les zones fleuries sous les mélèzes. Cette étude a également permis de faire progresser la connaissance sur d'autres familles de diptères comme les Stratiomyides. Parmi eux, on peut citer la présence de *Clitellaria ephippium*, une espèce qui tend à se raréfier et qui a déjà disparu de certains pays du nord de l'Europe. Cette espèce est associée aux fourmis qui utilisent les vieux arbres à cavités pour faire leur nid.

### Étude de la flore

L'étude s'est déroulée en juillet 2018 puis en mai et juillet 2019. Elle aura permis de récolter près de 5 000 données concernant plus de 800 espèces différentes. Ce travail a ajouté 139 espèces nouvelles pour la commune qui compte désormais près de 1 600 espèces de plantes. Parmi ces dernières, plusieurs sont menacées d'extinction et présentes sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est notamment le cas de l'orobanche serbe (*Orobanche serbica*), une espèce très rare, qui a pour particularité de parasiter l'armoise blanche (*Artemisia alba*). L'astragale queue-de-renard (*Astragalus*



© F. BRETON/PNM

*Sabot de Vénus*



© L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Astragale queue-de-renard*



*alopecurus*), quasi menacée, est une grande plante qui fait de belles fleurs jaunes et affectionne les endroits secs et chauds. Elle est bien connue de la commune et notamment de la rive droite du Bachelard. La reine des Alpes (*Eryngium alpinum*), également quasi menacée, n'est connue que sur une seule station à proximité de Bayasse.

La commune compte aussi plusieurs stations de sabots de Vénus (*Cypripedium calceolus*), une espèce protégée souvent menacée par des cueillettes illégales ou des modifications de ses habitats.

## Autres données

En plus des études spécifiques détaillées ci-dessus, le Parc national du Mercantour a mené des prospections généralistes sur le territoire de la commune qui ont permis de récolter plus de 3 600 données concernant 565 espèces. Parmi celles-ci, on peut notamment citer des données remarquables comme la découverte de la présence et de la nidification du petit gravelot (*Charadrius dubius*) dans le lit de l'Ubaye, à l'aval du Bachelard. Ou encore des observations d'azuré de la phaqué (*Albulina orbitulus*), d'hespérie rhétique (*Pyrgus warrenensis*) ou de moiré aveuglé (*Erebia pharte*) qui sont des papillons de jour rares et menacés en France.



©N. CRAWFORD

Azuré de la phaqué



©G. XULESCU

Petit gravelot







**PARTIE III**

# Synthèse des données et des enjeux

---

**Commune d'Uvernet-Fours**





Sur la commune d'Uvernet-Fours, l'ABC a permis d'attester la présence de **4 024 espèces** concernant la faune et la flore et, dans une moindre mesure, les lichens et la fonge. La variété des habitats présents sur le territoire communal permet d'abriter à la fois une faune et une flore remarquablement diversifiées.

## Les habitats et la flore

La flore d'Uvernet-Fours compte **1 658 espèces** qui bénéficient de l'environnement varié présent sur la commune. L'occupation du sol est caractérisée par 3 grands ensembles : les forêts et les pelouses d'altitude qui couvrent chacune près de 17 % du territoire et les formations rocheuses, barres, éboulis qui en couvrent environ 60 %.

Ces ensembles se répartissent selon un gradient d'altitude confirmant le caractère alpin de la commune. Les étages de végétation (déterminés par les températures) sont des représentations commodes, utilisées pour décrire les principales formations végétales. Sur le terrain, la topographie, le micro-climat et d'autres paramètres bousculent cette organisation théorique et il n'est pas rare que les limites fluctuent.

## L'étage collinéen

Peu représenté (environ 5%), il occupe le fond de la vallée et les rives du Bachelard, du bas du vallon des Agneliers aux altitudes inférieures. C'est l'étage, avec le montagnard, où l'activité humaine, les défrichements et l'installation de cultures ou de prairies ont considérablement modifié le paysage.

### Les forêts

L'arbre qui caractérise l'étage collinéen dans le sud des Alpes est le chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Malgré les conditions plutôt froides, il s'aventure dans la partie basse de la commune dans quelques îlots aux bonnes expositions, comme par exemple au lieu-dit la Malune (route du col d'Allos). Il atteint ici une altitude de 1 450 m.

Parmi les autres feuillus, on observe que les érables sont bien représentés : l'érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*), de répartition méditerranéenne, l'érable à feuilles d'obier (*Acer opalus* subsp. *opalus*) et l'érable champêtre (*Acer campestre*), très fréquent également. On peut aussi citer l'alisier blanc (*Sorbus aria*) ou le cytise à feuilles sessiles (*Cytisophyllum sessilifolium*), arbrisseau aux belles grappes fleuries jaunes, qui sont répandus et communs.

Pour les herbacées, en situation de lisière, on peut rencontrer deux plantes originales, la mélitte à feuilles de mélisse (*Melittis melissophyllum*), plante odorante, et la tanaïse en corymbe (*Tanacetum corymbosum*), sorte de marguerite à feuilles pennées dont les nombreux segments sont lancéolés et dentés.



©X. FRIBOURG/PNM

La Tellière



©X. FRIBOURG/PNM

Erables aux agneliers



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM  
*Cytise à feuilles sessiles*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM  
*Tanaisie en corymbe*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM  
*Bugrane buissonnante*

Pour les conifères, le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), se contente de sols superficiels. Il est présent sur de grandes surfaces, infiltrant parfois les formations de feuillus. La dégradation historique de la forêt et sa reconquête actuelle s'observent par des formations de landes ou de fruticées composées de petits ligneux tels que l'amélanchier (*Amelanchier ovalis*), le genévrier commun (*Juniperus communis* subsp. *communis*), l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*) et l'aubépine (*Crataegus monogyna*). La bugrane buissonnante (*Ononis fruticosa*), sous-arbrisseau aux belles fleurs roses, attire le regard pendant la floraison, ornant friches et talus. Pas moins de 7 espèces du genre *Ononis* sont recensées à Uvernet-Fours, la plupart étant des espèces de répartition méditerranéenne, on les trouve donc à basse altitude et aux bonnes expositions.

### **Les prairies**

Les prairies permanentes, qui se raréfient partout dans les Alpes, sont présentes à l'étage collinéen ainsi qu'à l'étage montagnard. Leur superficie est peu importante (1%). Ces milieux sont pourtant d'un grand intérêt patrimonial avec des espèces typiquement prairiales. On les observe notamment aux lieux-dits : la Combe, la Maure (en aval de Pra Loup), Villard d'Abas. Selon leur composition floristique, elles peuvent être plus ou moins attractives pour l'entomofaune. Toutefois, la tendance d'en augmenter la productivité par la fertilisation ou par un pâturage précoce peut avoir des effets négatifs pour la biodiversité. Ces prairies sont dominées par des graminées (ou poacées). Plusieurs genres sont représentés parmi lesquels certains sont structurants avec des espèces comme le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) ou l'avoine pubescente (*Avenula pubescens*). D'autres sont plus spécifiques comme la centaurée jacée (*Centaurea jacea* subsp. *jacea*), la crépide bisannuelle (*Crepis biennis*) ou encore la knautie des champs (*Knautia arvensis*)...



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM  
*Knautie des champs*

Il faut aussi mentionner ici les espèces messicoles, qui se développent préférentiellement dans les champs de céréales. Il s'agit généralement de plantes annuelles ayant un cycle de vie comparable à celui des plantes cultivées. Les messicoles sont arrivées en France avec le développement de l'agriculture il y a 6 000 ans. Elles ont voyagé lors des transports de semences originaires du croissant fertile (Irak, Iran, Turquie, Syrie...). Certaines d'entre elles, (adonis, coquelicot...) ont trouvé dans les champs cultivés les conditions favorables à leur installation. Mais l'usage des herbicides, ou encore l'abandon des cultures, les menacent partout en France. Un plan d'action régional de la flore messicole de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (2015-2017) leur a été d'ailleurs consacré.



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Adonis d'été*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Adonis couleur de feu*

On remarque la présence de quelques stations sous le hameau des Molanès, à la Tour en rive droite du Bachelard, ou encore à Bayasse et au-dessus de Villard d'Abas. On y rencontre l'adonis d'été (*Adonis aestivalis*), l'adonis couleur de feu (*Adonis flammea*), le buplèvre à feuilles rondes (*Bupleurum rotundifolium*) ou encore la grande androsace (*Androsace maxima*).

### **Les gravières et les cours d'eau**

C'est en fond de vallée, le long du Bachelard (en aval de Bayasse et au débouché des gorges) que se développent, au gré des divagations des eaux, des gravières ou bancs de galets torrentiels plus ou moins colonisés par la végétation. Selon les situations écologiques, sols alluviaux grossiers ou plus fins, des groupements ou espèces spécialisés apparaissent. On remarquera la présence habituelle de l'épilobe de Fleischer (*Epilobium dodonaei* subsp. *fleischeri*) ou encore de la gypsophile rampante (*Gypsophila repens*) en compagnie de saules comme par exemple l'osier rouge (*Salix purpurea*) et le saule drapé (*Salix eleagnos*).

## L'étage montagnard

Avec près de 16% du territoire, l'étage montagnard se caractérise classiquement par des feuillus, et par l'apparition des conifères comme le pin sylvestre, l'épicéa ou le sapin. Dans les Alpes du Sud, selon les expositions, il n'est cependant pas simple à définir, tant dans ses limites altitudinales que par les espèces qui le composent. Comme à l'étage collinéen, l'homme y a eu une influence considérable. Les prairies et anciennes zones de cultures y sont bien présentes, en versant sud comme à Villard d'Abas et Fours. Avec le recul des activités traditionnelles, les stades de reconquête de la végétation s'observent dans ces secteurs avec de nombreuses fructifères et landes comme à l'étage collinéen.

### **Les orchidées**

Il convient de s'attarder sur les orchidées, dont on dénombre près de 45 espèces ou sous-espèces (selon les conceptions). Il s'agit d'un patrimoine floristique important qui reflète la diversité du territoire. Elles sont présentes à tous les étages, jusqu'aux pelouses alpines. On peut citer dans les forêts plutôt thermophiles, les céphalanthères, affectionnant la mi-ombre : la céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) aux fleurs blanc-jaunâtre et s'ouvrant peu, la céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*) reconnais-



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Epilobe de Fleischer*



©F. BRETON/PNM

Gagée des champs



©M. BENSA/PNM

Ophrys mouche



©O. LAURENT/PNM

Epipogon sans feuilles

sable à ses fleurs blanches s'ouvrant plus largement ou encore l'ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), allusion à l'aspect des fleurs, dans les bois plus clairs et pelouses.

Mais la plus prestigieuse est le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), qui est d'ailleurs protégée au niveau national. Cette orchidée spectaculaire est toujours rare (aire de présence circumboréale, présente en France de la Lorraine aux Alpes et dans les Pyrénées). Elle est très menacée par la destruction de son habitat, les coupes forestières, les aménagements et également par la cueillette. Son optimum écologique allie substrat calcaire, mi-ombre et conditions fraîches. C'est le cas ici dans le secteur de l'ubac de Pra Loup. L'enjeu patrimonial qui est attaché à la conservation de cette espèce est considérable, tant la plante est rare et menacée à l'échelle nationale. L'information des propriétaires fonciers et leur sensibilisation en cas de travaux forestiers sont des mesures primordiales à mettre en œuvre.

Dans ce même secteur, signalons également la présence du capricieux épipogon sans feuilles (*Epipogium aphyllum*), orchidée curieuse sans chlorophylle aux inflorescences en grappe. Ses grandes fleurs sont odorantes et c'est également une espèce protégée.

### **Les gagées**

Les gagées sont représentées ici par 4 espèces, dont 3 sont protégées. Ces petites plantes appartiennent à la famille des liliacées. Ce sont des espèces à bulbe et à floraison printanière. Leurs fleurs à 6 tépales jaunes en forme d'étoile ne sont visibles qu'aux mois d'avril et mai. Leur écologie est liée à des habitats ouverts, c'est le cas de la gagée naine (*Gagea minima*), espèce protégée à l'échelle nationale, qui est présente en de nombreuses stations dans le secteur des Agneliers, de Morjuan ou encore de Chancelaye. Ces espèces nécessitent, pour leur conservation, un maintien des activités agro-pastorales traditionnelles et surtout un pâturage modéré. On peut aussi observer dans ces secteurs la fritillaire du Dauphiné (*Fritillaria tubiformis* subsp. *tubiformis*). De floraison un peu moins précoce, cette orophyte endémique ouest-alpine a une belle fleur pourpre solitaire rappelant la tulipe. Elle est protégée dans les Alpes-de-Haute-Provence.



©P. PIERINI/PNM

Fritillaire du Dauphiné



### **La végétation des gorges**

A proximité des gorges du Bachelard, sur les parois calcaires, la pleine floraison en juillet du saxifrage à feuilles en languettes (*Saxifraga callosa*) attire l'œil. Cette espèce endémique est ici en compagnie d'une autre espèce, la magnifique raiponce de Charmeil (*Phyteuma charmeli*), ou encore du millepertuis verticillé (*Hypericum coris*). Si ces espèces ne sont pas caractéristiques de l'étage montagnard, elles trouvent à la faveur des gorges des conditions favorables pour se développer. A noter que la proximité de leurs stations avec la route permet de les observer facilement mais peut aussi les fragiliser lors de travaux par exemple.

### **Les zones à fruticées, les landes et les cultures**

C'est dans ces systèmes, témoins de l'activité agricole passée ou encore active, que l'on observe le prunier de Briançon ou marmottier (*Prunus brigantina*), endémique des Alpes sud-occidentales. C'est un arbuste de 2 à 5 mètres de haut qui affectionne les pentes sèches comme les broussailles et les landes. Il a une importance patrimoniale et fut certainement favorisé par l'homme qui localement produisait, à partir de l'amande broyée, «l'huile de marmotte» ou consommait ses fruits.

Sa répartition étant plus ou moins en lien avec ces pratiques, une vigilance s'impose désormais pour sa conservation. Le genre *Prunus* est représenté par 5 espèces sur Uvernet-Fours. On peut citer le merisier vrai ou cerisier des oiseaux (*Prunus avium*), aux petits fruits et gros noyaux, qui était aussi consommé autrefois, mais est aujourd'hui laissé seulement aux oiseaux !



©X.FRIBOURG/PNM  
Route des gorges du Bachelard



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Saxifrage à feuilles en languettes*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Inule variable*



©L. MALTHIEUX/PNM

Ancolie de Bertoloni



©F. BRETON/PNM

Buxbaumie verte

On trouve également ici une plante hautement patrimoniale et protégée, l'astragale queue-de-renard (*Astragalus alopecurus*). Originaires d'Orient, elles témoignent des affinités entre les Alpes du sud et les régions continentales eurasiatiques (Altaï, Caucase...). La commune peut s'enorgueillir de très belles stations, sur l'adret de Villard d'Abas. Cette magnifique plante haute de 50 cm à 1 m, assez robuste, velue, dresse de grosses grappes de fleurs jaunes dont la floraison se situe entre fin juin et juillet. Son origine la confine aux milieux secs et ensoleillés, rocailliers, landes et formations steppiques d'adret à l'étage montagnard. La fermeture du milieu liée au dynamisme de colonisation d'espèces comme le genévrier commun (*Juniperus communis* subsp. *communis*) est une des menaces pour cette plante très remarquable. À noter aussi le genévrier sabin ( *Juniperus sabina* ), originaire d'Asie centrale et largement présent sur la commune. L'astragale fait l'objet d'un dénombrement de ses stations (Conservatoire botanique national alpin) sur son aire de répartition française pour évaluer son état de conservation et mettre en place des mesures de sauvegarde. C'est aussi dans ces milieux que l'on trouve une autre espèce protégée, l'inule variable (*Inula bifrons*), espèce de pleine lumière des terrains secs et chauds, sur les revers de talus de routes ou pistes. Certaines de ses stations peuvent être menacées par la fermeture des milieux.

### Les forêts

Il faut passer sur les versants plus frais et humides pour trouver les principales formations forestières de l'étage montagnard, la pessière et sapinière montagnarde. L'épicéa (*Picea abies*) est en limite sud-occidentale de son aire, suite à son déplacement post-glaciaire venant du Nord-Est. Dans l'ubac du Bachelard, en partie basse du bois de la Tellière, quelques feuillus s'infiltrèrent comme l'alisier blanc (*Sorbus aria*) ou, en sous-bois, le superbe cytise des Alpes aussi dénommé aubour (*Laburnum alpinum*) aux longues grappes jaunes fleuries et odorantes. Ce dernier occupe souvent les couloirs d'avalanche en compagnie du cerisier à grappes (*Prunus padus*). Selon la couverture forestière, on peut trouver au printemps le muguet de mai (*Convallaria majalis*), espèce réglementée, puis un peu plus tard en saison, l'épipactis rouge sombre (*Epipactis atrorubens*), peu commun, ou une autre orchidée rare, la corallorhize trifide au nom plus imagé de racine de corail (*Corallorhiza trifida*). Il s'agit d'une espèce saprophyte poussant dans la litière et l'humus. Moins forestière mais présente localement, l'ancolie de Bertoloni (*Aquilegia bertoloni*), espèce endémique du Sud-Ouest des Alpes et protégée. À la faveur de quelques rochers, la primevère marginée (*Primula marginata*) endémique sud-alpine, espèce également protégée, est aussi présente. Elle descend ici en altitude à la faveur de l'ubac et croît à toutes les expositions selon l'altitude. On la retrouvera ainsi sur les sommets de la Grande Séolane ou du Grand Cheval de Bois. Enfin, quand l'humidité s'accroît, une mousse, la buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), se développe sur les bois de sapin en cours de décomposition (souches, troncs, branches). Ses petites sporophytes se signalent aux observateurs avertis par leurs capsules oblongues. Cette mousse est d'intérêt communautaire (Directive habitats) et protégée. Les modes de gestion forestière sont déterminants pour sa conservation.



## Les prés-bois de mélèzes

Ce sont des formations transitoires des pessières-sapinières. Elles témoignent de l'utilisation passée de la montagne. Ces prés-bois ont été créés par le défrichement des forêts d'ubac et ont été maintenus par l'activité agro-sylvo-pastorale. Ils se différencient par leur composition floristique du mélézin subalpin. Ces formations ont en soi un intérêt patrimonial, avec un sous-bois lumineux, riche et diversifié en espèces herbacées, dont les graminées, appréciées pour l'alimentation (pacage, prairies de fauche) des animaux domestiques. Il n'est pas rare d'y croiser le lis martagon (*Lilium martagon*), espèce toutefois à large amplitude écologique et altitudinale (1 000 à 2 400 m). Elle est réglementée, car sa beauté lui vaut malheureusement trop souvent de finir en bouquet.

## L'étage subalpin

Il s'étend sur près de 35 % de la commune. Dans toutes les Alpes, c'est le domaine des conifères. Ici, l'essence dominante y est le mélèze (*Larix decidua*). Lorsque les arbres disparaissent (limite naturelle), le passage à l'étage alpin est bien perceptible. L'influence de l'homme a été également importante avec des coupes forestières en partie basse de l'étage pour favoriser le pâturage. On note également la présence de quelques îlots de pins à crochets (*Pinus mugo* subsp. *uncinata*), soit issus de reboisements, soit naturels par exemple en exposition ouest sous la crête de la Tarière. Les éboulis, falaises, pelouses deviennent aussi très présents. Par souci de synthèse, ils seront abordés dans la partie relative à l'étage alpin.

### Le mélézin

Le mélèze est incontestablement l'arbre caractérisant les paysages des Alpes du sud. Il est indifférent à la nature du sol et tolérant vis-à-vis des précipitations. Il a un caractère pionnier lui permettant de s'installer rapidement sur les sols écorchés après un événement naturel ou anthropique. C'est le seul conifère européen caducifolié, c'est-à-dire perdant ses aiguilles en hiver.

Quelques vieux arbres pluri-centenaires sont connus dans le bois de Paluel.

Selon l'altitude, les expositions et le substrat, les faciès du mélézin changent (communautés associées). On ne peut tous les décrire, mais la formation présente dans les bois des Ubacs (vallon de la Moutière), en rive droite du Bachelard, sous la Tête de la Boucharde, retient l'attention. En effet, elle présente une faible surface mais on y constate la présence sporadique du pin cembro (*Pinus cembra*) qui est un habitat d'intérêt communautaire en zone cœur du parc national, tout en haut de l'étage subalpin.

Le pin cembro suit la répartition du mélèze dans la chaîne alpine, mais il est ici en stations isolées, perchées dans les barres rocheuses, comme par exemple au vallon de la Grande Saume et à la crête de la Tarière. C'est l'arbre qui monte le plus haut en altitude.

Sur les sols acides, le sous-bois est composé par des Ericacées qui sont de petits ligneux, comme le rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*) et la myrtille (*Vaccinium myrtillus*).



©F. BRETON/PNM

*Lis martagon*



©X. FRIBOURG/PNM

Prés-bois de mélèzes de Palluel Valgelaye



©X. FRIBOURG/PNM

*Rhododendrons*



©E. LE BOUTELLER/PNM

*Pin cembro*





©F. BRETON/PNM

*Dauphinelle élevée*



©F. GUIGO/PNM

*Reine des Alpes*

### **Les mégaphorbiaies**

On peut aussi signaler les formations de mégaphorbiaies avec de très belles stations présentes vers le pont de la Cascade sur la route du col de la Cayolle. Ces formations plus ou moins hygrophiles et composées de plantes de grande taille, poussent souvent sous couvert de mélèzes et sont reconnaissables à plusieurs apiacées (ombellifères) imposantes, comme l'impéatoire (*Imperatoria ostruthium*), ou une très belle astéracée, l'adénostyle à feuilles d'alliaire (*Adenostyle alliariae*) qui caractérise cette mégaphorbiaie du subalpin. Une autre habituée, la magnifique dauphinelle élevée (*Delphinium dubium*) aux fleurs bleues en grappe. Il faut aussi attirer l'attention sur la gentiane de Villars (*Gentiana burseri* subsp. *villarsii*). Cette sous-espèce est endémique des Alpes sud-occidentales, elle n'a pas son optimum dans la mégaphorbiaie, mais apprécie les sous-bois clairs, en relation proche avec le réseau hydrographique. C'est une belle espèce patrimoniale qu'un observateur non averti pourrait confondre avec d'autres grandes gentianes de la même couleur.

Un peu plus haut, dans les lacets du col de la Cayolle, pousse une plante emblématique, au nom évocateur, la reine des Alpes (*Eryngium alpinum*). Cette orophyte alpine est une espèce protégée. On peut la trouver lorsque les conditions sont en partie humides, soit en pleine lumière ou en mi-ombre, dans les prairies de fauche, les mégaphorbiaies ou les mélézins clairs. Cette belle plante aux fleurs blanches entourées d'un involucre bleuâtre, très décorative, est hélas souvent victime de cueillette. Sa présence ici et dans le vallon de la Petite Saume interroge les botanistes, car les stations historiques connues en Ubaye sont plutôt distantes (vallon du Lauzanier) alors que ne sont présents ici que des individus épars.

## **L'étage alpin**

Avec près de 43 %, c'est l'étage qui occupe la plus grande surface de la commune, les pelouses en représentent un peu plus de 17 % et les formations rocheuses presque 62 %. Ces habitats sont omniprésents à cette altitude. Les arbres y ont disparu car la période de végétation est trop courte. Seules les plantes adaptées aux rigueurs du climat sont présentes ici. Le relief est celui de la haute-montagne, avec barres, éboulis, mais aussi lacs et torrents. Les pentes et replats sont caractérisés par des pelouses. Quand la neige reste longtemps, les conditions deviennent très sélectives et une flore spécifique s'y maintient.



## La flore rupicole des éboulis et falaises

Selon le substrat, calcaire ou siliceux, la flore s'individualise. En effet, le substrat est ici en contact direct avec la plante, il n'y a pas de sol constitué, la taille des blocs des éboulis, leur mobilité, et pour les barres, leur compacité, sont autant d'éléments déterminants qui modifient le cortège d'espèces présentes. L'exposition va également sélectionner des espèces d'affinité plus thermophile ou au contraire adaptées au froid.

Les éboulis à éléments fins (calcaires marneux) sont le terrain de prédilection de la bérardie laineuse (*Berardia lanuginosa*). Espèce protégée, elle est la seule représentante du genre *Berardia* et sa répartition se limite aux Alpes sud-occidentales franco-italiennes. Cette espèce aux fleurs en capitules jaune pâle et aux feuilles duveteuses affectionne les éboulis mal stabilisés. Autre particularité, elle est qualifiée de paléo-endémique, ou espèce relictuelle de l'ère Tertiaire ! A ne pas confondre avec la saussurée basse (*Saussurea alpina* subsp. *depressa*), autre endémique présente dans cet habitat dont les fleurs sont violettes. Cet habitat est en effet particulièrement riche en espèces endémiques des Alpes sud-occidentales : la campanule des Alpes (*Campanula alpestris*), aux très grosses fleurs bleu violacé, ou, quand les éboulis deviennent un peu plus gros, l'ail à fleurs de narcisse (*Allium narcissiflorum*), aux très belles fleurs roses en cloche, qui peut être localisé et moins fréquent que les espèces précédentes. Le secteur de la Petite Cayolle et ses grands éboulis leur sont très favorables.

On rencontrera aussi le sainfoin de Boutigny (*Hedysarum boutignyanum*) aux fleurs crèmes arrangées en épi et aux feuilles pennées. C'est une endémique du versant occidental des Alpes du Sud et une espèce protégée.

La pensée du Mont-Cenis (*Viola cenisia*), endémique des Alpes occidentales est aussi présente. Attention à ne pas la confondre avec la pensée des Alpes (*Viola calcarata*) qui préfère pour sa part les pelouses.

Une autre plante est à observer plutôt dans les éboulis à éléments moyens, il s'agit du tabouret à feuilles rondes (*Noccaea rotundifolia*), endémique des Alpes cette fois. Il monte volontiers sur les sommets, comme le mont Pelat ou le Cimet.

Les éboulis siliceux à éléments assez gros sont répartis principalement au-dessus de 2 500 m, dans des situations plutôt froides et généralement sur substrat gréseux. On y repère des stolons rougeâtres qui s'étalent à la surface du pierrier. Ce sont ceux de la bien nommée benoîte rampante (*Geum reptans*), en compagnie de l'oxyria à deux styles (*Oxyria digyna*), de la famille de l'oseille, qui colore de rouge l'éboulis. Pour une touche de blanc, on peut compter sur la renoncule des glaciers (*Ranunculus glacialis*) ou encore le leucanthème des Alpes (*Leucanthemopsis alpina*), assez courant dans les rocailles, pelouses et rochers. Un bel exemple de ces habitats est visible dans le haut du vallon de la Moutière.

Les parois verticales des falaises, dépourvues de neige, sont soumises à de grandes variations thermiques. Au gré des fissures, un peu de matériel à base de minéraux et d'humus suffit aux quelques plantes peu exigeantes et surtout très adaptées à ces habitats de l'ex-



©S. ROUX/PNM

Bérardie laineuse



©F. BRETON/PNM

Campanule des Alpes



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

Sainfoin de Boutigny



trême. Les espèces rupicoles sont peu compétitrices. On y retrouve souvent la primevère marginée (*Primula marginata*) qui préfère le calcaire mais s'accommode des grès siliceux ainsi que la minuartie des rochers (*Minuartia rupestris*), plante naine aux petites fleurs blanches, endémique alpine protégée qui pousse aussi dans les fissures. La saxifrage fausse diapensie (*Saxifraga diapensioides*), orophyte ouest-alpin, également protégée, apprécie les rochers et falaises calcaires. Les feuilles de ses rosettes sont étroitement imbriquées, ses fleurs d'un blanc pur fleurissent vers début juillet. Les stations connues se trouvent au Pain de Sucre où la pratique de l'escalade peut présenter un risque pour leur conservation. Mais les reines de l'altitude et des rochers sont les androsaces, qu'elles préfèrent le calcaire comme l'androsace de Suisse (*Androsace helvetica*), ou le flysch et le grès comme l'androsace pubescente (*Androsace pubescens*). Ces deux joyaux de la flore alpine sont des plantes naines en coussinets plus ou moins serrés. Il n'est pas toujours aisé de les différencier, mais c'est un très grand plaisir de les rencontrer sur les plus hauts sommets à la faveur d'une fissure, sous un léger abri. Elles sont heureusement protégées, mais par inadvertance elles peuvent être détruites lors de passages d'escalade ou sur des vires. Plusieurs localités sont connues dans le massif du Pelat.



© F. TOMASINELLI

Tabouret à feuilles rondes



© P. PIERIN/PNM

Renoncule des glaciers



© F. BRETON/PNM

Androsace pubescente

### Les pelouses d'altitude

Les pelouses d'altitude sont de plusieurs types et leur classification phytosociologique est une affaire de spécialistes, mais on peut distinguer les pelouses de mode thermique (versants bien exposés, crêtes, avec de fortes variations de température), celles intermédiaires (pentes moyennes, enneigées 6 mois par an) et celles de mode nival (longuement enneigées), qui comprennent les combes à neige.

Nous nous contenterons d'en évoquer trois en raison de leur niveau de représentativité (surface), l'une sur sol à tendance carbonatée, l'autre plus alpine et acidiphile et enfin les combes à neige. Leur composition floristique permet de les distinguer à partir d'espèces caractéristiques que l'on retrouve dès lors que les paramètres écologiques se ressemblent.

La pelouse à avoine et séslerie des Alpes méridionales (mode thermique) est la plus caractéristique aux expositions chaudes sur de fortes pentes, vite déneigées sous l'action du vent et de l'ensoleillement. Le substrat est riche en bases, la végétation se dispose en « gradins »,



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Cœillet-de-paon*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Véronique d'Allioni*

dont « l'ossature » est constituée par la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), reconnaissable à son épi floral bleu foncé, alternant avec des bandes terreuses. L'autre poacée structurante est l'avoine des montagnes (*Helictotrichon sedenense*) aux épillets généralement colorés. Mais pour le non spécialiste, il sera plus simple d'observer la spectaculaire gentiane jaune (*Gentiana lutea*), l'aster des Alpes (*Aster alpinus*), ou encore l'œillet-de-paon (*Dianthus pavonius*), une petite orophyte ouest-alpine, aux fleurs rose vif à gorge bleu grisâtre. On y rencontre également une autre espèce, bien qu'elle ne soit pas caractéristique de ce groupement, l'orchis des Alpes (*Chamorchis alpina*), une petite orchidée protégée et rare, d'un vert jaunâtre ou brunâtre, à ne pas confondre avec une autre espèce plus commune, l'orchis vert (*Coeloglossum viride*).

Sur la pelouse subalpine à alpine, acidiphile (mode intermédiaire), la végétation herbacée forme un tapis plus ou moins continu atteignant 5 à 10 cm composée notamment de nard raide (*Nardus stricta*) dont les feuilles sont piquantes. La pelouse est aussi ponctuée par la laïche toujours verte (*Carex sempervirens*) et des touches de couleur sont apportées par le trèfle alpin (*Trifolium alpinum*) qui forme des placages roses, la potentille à grandes fleurs (*Potentilla grandiflora*) jaune d'or ou, plus discrète, la véronique d'Allioni (*Veronica allionii*), d'un bleu violacé, encore une orophyte sud-ouest alpine.

Les pelouses alpines acidiphiles des combes à neige à saule herbacé (mode nival) se rencontrent quant à elles aux expositions froides ou en situation de dépression topographique. Cette formation peut avoir un recouvrement important du saule herbacé (*Salix herbacea*). Si ce dernier est assurément un arbre, il est néanmoins réduit à sa plus simple expression avec deux feuilles au ras du sol et quelques fruits en fin de saison. A cette altitude, la période de végétation est limitée à quelques semaines seulement après la fonte des neiges. La sélection est donc sévère, et seules quelques compagnes aussi discrètes que naines, à feuilles en rosettes ou plaquées au sol, sont présentes. C'est le cas par exemple de la sibbaldie couchée (*Sibbaldia procumbens*) aux minuscules fleurs jaunes, et de la toute aussi secrète véronique alpine (*Veronica alpina*) aux fleurs bleues groupées en haut d'une tige velue. Dans le voisinage, supportant aussi ces extrêmes, on trouve un autre ligneux, l'airelle à petites feuilles (*Vaccinium uliginosum* subsp. *microphyllum*). Ces 4 espèces sont des arctico-alpines, dont la répartition comprend les régions arctiques et des chaînes de montagnes comme les Alpes. Adaptées aux conditions extrêmes, elles ont eu par le passé une répartition plus étendue liée aux fluctuations du climat (glaciations du Quaternaire).



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Sibbaldie couchée*



### **Les zones humides d'altitude**

Les conditions liées à l'altitude et aux facteurs écologiques drastiques maintiennent ici des formations très spécialisées, soit par leur tolérance à des sols gorgés d'eau, soit par leur situation pionnière où le rajeunissement du sol est plus ou moins permanent.

On peut citer notamment les ceintures lacustres bordant les petits lacs d'altitude. Il s'agit d'un des paysages végétaux les plus faciles à reconnaître avec les inflorescences cotonneuses blanc pur des linaigrettes, dont celle de Scheuchzer (*Eriophorum scheuchzeri*) qui est une espèce arctico-alpine. D'un aspect assez proche, la linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) ou la linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*) sont également présentes. Cet habitat peu diversifié illustre encore les échanges entre les Alpes et les régions arctiques lors des avancées glaciaires. A la faveur d'écoulements, on pourra observer une orchidée protégée à l'inflorescence compacte pourpre et aux feuilles maculées sur les deux faces, l'orchis couleur de sang (*Dactylorhiza incarnata* subsp. *cruenta*).

On retrouve les communautés pionnières en bordure d'écoulements, suintements, où le substrat est à dominante calcaire. De faible superficie, dans des milieux ouverts et «rajeunis» fréquemment, elles sont pour autant des témoins du climat passé. Les conditions demeurent ici proches de celles plus septentrionales. Cet habitat, compte tenu de sa rareté, est d'intérêt communautaire. Le cortège d'espèces qui le caractérise dans le sud des Alpes est appauvri par rapport à celui des Alpes du Nord. Quatre principales espèces le composent, ce sont par degré croissant de difficulté d'observation et de détermination, le scirpe alpin (*Trichophorum pumilum*), petite plante aux tiges dressées surmontées d'un épillet terminal ovoïde, la laïche à petites arêtes (*Carex microglochin*) qui se distingue par ses utricules réfléchis évoquant l'empennage d'une flèche, la laïche bicolore (*Carex bicolor*)



*Linaigrette de Scheuchzer*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Orchis couleur de sang*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM

*Laïche bicolore*

aux petits épis panachés de blanc et de brun noir, et enfin le jonc arctique (*Juncus arcticus*) aux tiges dressées et aux inflorescences unilatérales. Ces espèces sont toutes protégées.

Cet habitat d'altitude ici à sa limite de répartition sud fait l'objet de suivis sur toute la chaîne alpine française. Plusieurs sites sont ainsi inventoriés par le Parc national du Mercantour sous l'égide du Conservatoire botanique national alpin, notamment le haut du vallon de la Moutière. En effet, cette formation ainsi que les combes à neige abritent des communautés qui sont des indicateurs importants pour le suivi des changements climatiques.

## La faune

La faune d'Uvernet-Fours compte **1 990** espèces qui peuvent se répartir en deux groupes : les vertébrés (comprenant les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les poissons) et les invertébrés qui comptent tous les autres animaux, parmi lesquels on peut citer les insectes, les araignées et les mollusques.

### Les vertébrés

Parmi les vertébrés, on trouve notamment les mammifères qui comptent au total 49 espèces à Uvernet-Fours. On peut citer les ongulés avec le bouquetin (*Capra ibex*) et le chamois (*Rupicapra rupicapra*), particulièrement emblématiques des espèces montagnardes. On les observe facilement dans les étages alpin et subalpin mais ce sont des animaux qui vivent également à l'étage montagnard voire collinéen pour le chamois. Le cerf (*Cervus elaphus*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*) sont bien présents depuis le fond de vallée jusqu'au début de l'étage subalpin. Plus rare, le mouflon (*Ovis gmelinii*) n'est visible qu'entre la Cayolle et le Trou de l'Aigle, dans des effectifs assez limités.



©JP. MALAFOSSE/PNM

*Hermine*



©L. MALTHIEUX/PNM

Cerf élaphe



©J.M. CEVASCO/PNM

Loup gris

Si on peut observer aujourd'hui très facilement sur la commune ces espèces de grands mammifères, il ne faut pas oublier qu'elles avaient toutes disparu ou fortement régressées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à cause de la pression anthropique. C'est grâce à toute une série de mesures que leur retour a été possible : lois de protection des espèces et des espaces (parc national, réserve), programmes de réintroduction avec le bouquetin ou de renforcement comme pour le chevreuil, meilleure gestion de la chasse avec la mise en place de plans de chasse. La déprise agricole et la reforestation de grande ampleur ont également permis une dynamique de recolonisation naturelle que l'on observe avec le cerf et le loup (*Canis lupus*). Leur présence est bien établie à Uvernet-Fours depuis le milieu des années 90. Puis viennent ensuite l'ensemble des petits carnivores qui comptent 5 espèces parmi lesquelles l'hermine (*Mustela erminea*). Son pelage mue deux fois par an : une fois à l'automne, avec un pelage blanc à l'exception de la pointe de la queue noire et une seconde fois au printemps où elle retrouve alors son pelage marron sur le dos. Cette spécificité lui permet de rester camouflée en hiver lorsque les paysages sont recouverts de neige.

## Bouquetin

Le versant sud du vallon du Bachelard est une zone particulièrement favorable au bouquetin des Alpes. Cette espèce avait totalement disparu des Alpes du Sud au XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour permettre son retour, différentes opérations de réintroduction ont eu lieu dans le Mercantour, dont une en 1989 dans le Bachelard où 15 bouquetins en provenance du Parco Alpi Marittime furent relâchés, puis en 2006, lorsque 12 femelles venant de Vanoise furent également lâchées à des fins de renforcement génétique de cette population. Aujourd'hui, l'effectif sur la commune est stable, autour de 350 individus. L'adret du Bachelard constitue donc un remarquable bastion pour l'espèce et lui permet de recoloniser de proche en proche de nombreuses autres zones comme le massif de la Séolane et le Laverq.



©F. BRETON/PNM

Bouquetin des Alpes



©F. VASSEN

Muscardin



©J. BLANC

Lièvre variable



©R. JAMAULT

Barbastelle d'Europe

On compte aussi parmi les mammifères de la commune les musaraignes, souris, mulots et loirs. Parmi ces 17 espèces de rongeurs, on peut noter la présence remarquable du muscardin (*Muscardinus avellanarius*). Cette espèce nocturne, discrète et rare, se trouve à basse altitude surtout dans les endroits buissonnants, les bocages et lisières forestières. Elle se nourrit de fruits, de fleurs, de noisettes et parfois d'insectes. La conservation d'un réseau de haies est primordiale pour sa protection.

Il y a également plusieurs autres espèces herbivores qui appartiennent à des groupes distincts comme l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et la marmotte (*Marmota marmota*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et le lièvre variable (*Lepus timidus*) ainsi que le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*).

Pour finir le chapitre des mammifères, il convient de noter la forte diversité de chauves-souris présentes à Uvernet-Fours avec 15 espèces recensées dont certaines remarquables comme la barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*). Cette espèce, en régression dans la région PACA, est liée aux milieux forestiers anciens et à la présence de vieux arbres qu'elle utilise, entre autre, pour faire son gîte. On rencontre également de rares colonies de petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) dont la population totale ne compte que quelques dizaines d'individus. Ce faible nombre s'explique en partie par le peu de gîtes disponibles favorables à l'espèce ; il convient donc d'apporter une attention particulière aux sites qui les accueillent, bâtiments désaffectés, ponts...

Les oiseaux sont représentés par 128 espèces présentes dont certaines sont remarquables. On y trouve notamment un beau cortège d'espèces montagnardes au premier rang desquelles on peut citer le lagopède alpin (*Lagopus muta*). Menacé notamment par le changement climatique, le lagopède se raréfie à l'échelle des Alpes. Il est encore bien présent à Uvernet-Fours sur toutes les parties les plus hautes de la commune. Cette espèce n'est pas la seule représentante des galliformes sur ce territoire. Sont également présents le tétras-lyre (*Lyrurus tetrix*), la gélinotte des bois (*Bonasia bonasia*), la perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*) et la caille des blés (*Coturnix coturnix*). Toutes ces espèces sont malheureusement classées vulnérables sur la Liste rouge régionale des oiseaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Chez les passereaux, le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) est assez rare mais noté en altitude du col d'Allos jusqu'aux Agneliers. Le tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) est quant à lui présent dans les gorges du Bachelard. Cette espèce se distingue par son plumage gris, noir et rouge, qui en fait un oiseau que l'on ne peut confondre avec aucun autre. Il passe sa vie sur les falaises où il trouve de petits insectes pour se nourrir et quelques failles dans lesquelles il installe son nid. Dans les zones plus forestières, on trouve



©J. BLANC

Lagopède alpin



©J. BLANC

Tétras-lyre





©J. BLANC

Cassenoix moucheté



©F. BRETON/PNM

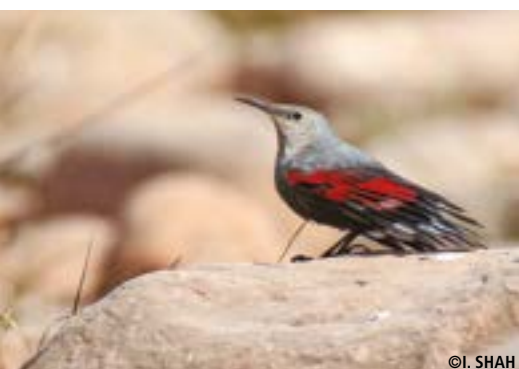
Gypaète barbu

le merle à plastron (*Turdus torquatus*) dont le cou est orné d'une tache blanche qui lui a valu son nom, ou encore le cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*), un bel oiseau à la robe marron mouchetée de très nombreuses taches blanches. Enfin, le moineau soulcie (*Petronia petronia*) est rare et menacé à l'échelle régionale. A Uvernet-Fours, on le retrouve au-dessus de Pra Loup et des Agneliers.

Les rapaces sont également bien représentés avec 14 espèces diurnes et 7 espèces nocturnes. Le plus emblématique de tous est sans doute le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) qui, bien que ne nichant pas sur le territoire de la commune, en est un visiteur très régulier. Après avoir totalement disparu des Alpes, il a fait l'objet d'un programme de réintroduction qui porte aujourd'hui ses fruits. Bien que l'espèce ne soit pas encore définitivement sauvée, le nombre d'individus croît régulièrement, les signaux sont donc au vert. L'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) se reproduit sur la commune avec 3 couples présents, un à Bayasse, un dans les gorges du Bachelard et un troisième au niveau des Agneliers. Un couple de circaètes Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*) est également installé à proximité de la Maure. Sa présence nécessite le respect d'un petit périmètre de tranquillité par les gestionnaires et usagers (coupes forestières, survols) durant la période de nidification. Cette espèce migratrice est spécialisée dans la consommation de reptiles.

Les rapaces nocturnes sont représentés notamment par le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) dont deux couples sont connus entre Fours Saint-Laurent à l'amont et les gorges du Bachelard à l'aval. Deux petites chouettes montagnardes sont également remarquables, la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et la chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*). Ces deux espèces forestières sont présentes notamment dans les forêts à l'aval de Villard d'Abas et autour de Pra Loup.

Enfin, une des spécificités de la commune d'Uvernet-Fours est la présence en nidification du chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) et du petit gravelot (*Charadrius dubius*). C'est la seule commune du Parc à abriter ces deux espèces menacées : la première est classée vulnérable sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et la seconde quasi-menacée.



©I. SHAH

Tichodrome échelette



© I. SHAH

*Hibou grand-duc*



© I. SHAH

*Chevalier guignette*

Ces deux espèces utilisent le lit de l'Ubaye et la partie la plus à l'aval du Bachelard pour leur reproduction. Elles y font leur nid à même le sol au milieu des bancs de galets et sont donc extrêmement vulnérables, notamment à la prédation par les renards et les chiens.

Parmi les vertébrés, on compte aussi les reptiles (7 espèces) et les amphibiens (2 espèces). L'espèce la plus patrimoniale de ces deux groupes est le lézard de souches (*Lacerta agilis*), qui est présent sur les deux rives du Bachelard. Les mâles sont assez faciles à distinguer avec leur dos marron et leurs flancs vert fluo, les femelles entièrement marron sont moins évidentes à distinguer du lézard des murailles (*Podarcis muralis*).



© P. PIERINI/PNM

*Lézard des souches*

## Les invertébrés

Les espèces d'invertébrés recensées sur la commune d'Uvernet-Fours sont au nombre de 1 804. Ce sont principalement des insectes (1 687 espèces), mais aussi des araignées (65 espèces) et des mollusques (29 espèces).

Les insectes représentent la majorité de la diversité de la faune de la commune et peuvent être répartis en plusieurs groupes d'espèces.

Les papillons (704 espèces dont 163 papillons de jour) comptent une très belle diversité et dont certains particulièrement rares et menacés. Chez les rhopalocères (papillons de jour), on note ainsi 2 espèces classées vulnérables sur la Liste rouge de PACA et 6 autres qui sont quasi menacées d'extinction. Parmi ces lépidoptères, nombreux sont ceux qui sont liés au caractère montagnard de la commune, comme l'hésperie rhétique (*Pyrgus warrenensis*) qui passe facilement inaperçue en raison de sa rareté. Elle est menacée par l'excès de pâturage, les aménagements touristiques et le réchauffement climatique. L'azuré de la phaëque (*Agriades orbitulus*), qui subit les mêmes menaces, se raréfie également à l'échelle régionale et est encore bien présent à Uvernet-Fours. Plusieurs observations ont été réalisées encore récemment autour de la Cayolle, mais il n'a pas été revu depuis 18 ans dans la station de Pra Loup où elle était connue vers le Péguiéou.

D'autres espèces en revanche semblent en expansion, il s'agit par exemple du petit-mars changeant (*Apatura ilia*) et du grand-mars changeant (*Apatura iris*). Ces 2 papillons magnifiques profitent du regain des forêts rivulaires pour s'étendre et bien qu'encore assez rares, ils s'observent un peu plus fréquemment qu'autrefois. Autre grande espèce mais



©E. BOGINSKY

Grand sylvain



©B. DUPONT

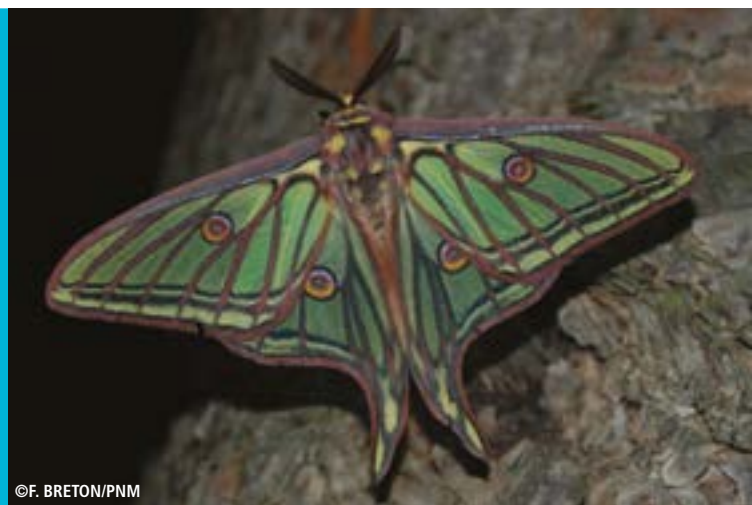
Grand-mars changeant

qui, malheureusement, ne semble pas se porter aussi bien que les deux précédentes : le grand sylvain (*Limenitis populi*). Il pond uniquement sur le tremble (*Populus tremula*) et a été observé autour du hameau de Bayasse. Enfin, on peut citer la présence remarquable de l'Isabelle de France (*Graellsia isabellae*), un des plus beaux et des plus emblématiques papillons de France. Cette espèce protégée, autrefois très rare, connaît une belle dynamique d'expansion suite à la déprise agricole et donc à la recolonisation du pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), sa plante hôte.

## Isabelle

L'Isabelle de France pond ses œufs sur les aiguilles de pin sylvestre, où la chenille réalise ensuite son développement jusqu'à l'automne. L'hiver est passé dans le sol sous forme de nymphe, suivi de l'émergence au printemps suivant. Ce papillon au comportement discret, ne vole qu'au crépuscule et durant une période de vie de quelques jours seulement, consacrés exclusivement à la reproduction.

Le délicat dessin de ses ailes, évoquant un vitrail, en fait une espèce particulièrement convoitée par les collectionneurs.



©F. BRETON/PNM

Isabelle de France



Toujours parmi les insectes, on observe une belle diversité d'abeilles sauvages avec 128 espèces répertoriées. Nombre d'entre elles sont liées encore une fois au contexte montagnard de la commune, comme le bourdon *Bombus broadmannicus* ou l'abeille *Colletes impuctatus*, 2 espèces menacées trouvées non loin de la Cayolle. Les Diptères (mouches, moustiques...) sont aussi des pollinisateurs importants pour nos écosystèmes et notamment les syrphes. Cette famille compte désormais 131 espèces connues sur le territoire de la commune dont certaines sont remarquables comme *Doros profuges*, une espèce rare liée aux forêts de feuillus, qui ressemble particulièrement à une guêpe. Les seules observations connues dans le Mercantour sont à Uvernet-Fours où elle a été vue à deux reprises à Bayasse et au col de Fours. *Ceriana conopsoides*, une autre espèce patrimoniale très rare, a été observée dans les gorges du Bachelard. Elle utilise les coulées de sève et les cavités humides des peupliers et des ormes. Ces arbres étant finalement assez peu représentés à l'échelle de la commune, sa présence est donc remarquable.



©P. BORNAND

*Ceriana conopsoides*



©Y. BRAUD

*Barbitiste à bouclier*



©E. MINSSIEUX

*Sympétrum noir*

Les sauterelles et les criquets (Orthoptères) sont également bien présents, Uvernet-Fours est d'ailleurs la commune du Mercantour qui compte la plus grande diversité avec 61 espèces recensées. Parmi celles-ci, on compte un grand nombre d'espèces patrimoniales dont certaines sont liées aux hautes altitudes comme le gomphocère des moraines (*Aeropedellus variegatus*). Rare dans le Mercantour, il ne descend pas en dessous de 2 300 m d'altitude. Beaucoup plus rare encore, et qui plus est classé en danger d'extinction sur la Liste rouge des espèces régionales des orthoptères de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le barbitiste à bouclier (*Polysarcus scutatus*) est présent autour du col d'Allos. Cette espèce a d'une part une répartition très fragmentée à l'échelle des Alpes et, d'autre part son habitat est menacé, notamment par l'arrivée précoce des troupeaux sur les alpages. Ces deux facteurs en font l'une des espèces d'Orthoptères les plus menacées du Mercantour.

Les libellules et demoiselles (Odonates) comptent pour leur part seulement 20 espèces, dont certaines sont rares dans le Parc national du Mercantour. Il s'agit par exemple du



©F. VASSEN

*Leste brun*

sympétrum noir (*Sympetrum danae*), une libellule présente notamment dans les zones humides stagnantes. Connue uniquement en Ubaye pour le Mercantour, Uvernet-Fours constitue le bastion de cette population dont l'espèce est quasi menacée sur la Liste rouge régionale des odonates de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Une autre espèce rare et discrète dans le Mercantour, le leste brun (*Sympetma fusca*), est également présente sur le territoire communal. Elle a la particularité d'hiverner à l'état adulte et de se reproduire très tôt au printemps, alors que la plupart des odonates passent l'hiver à l'état de larve en milieu aquatique.

Les coléoptères (scarabées, coccinelles...) n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière durant l'ABC, mais on en dénombre néanmoins 279 espèces, dont le célèbre carabe de Solier (*Carabus solieri*), une espèce protégée que l'on ne rencontre qu'en Provence et en Ligurie. Les araignées sont également bien représentées avec 65 espèces recensées. Parmi elles, on peut rencontrer la lycose de Vésubie (*Vesubia jugorum*), une des plus grosses espèces d'araignées en France. Elle est endémique des Alpes et sa présence est limitée aux pierriers de très haute altitude. Elle est considérée comme en danger d'extinction sur la Liste rouge mondiale des araignées à cause de sa répartition très limitée et de la diminution de son habitat potentiel liée au changement climatique. Elle a été trouvée à plusieurs reprises sur le territoire communal, sur les cimes et les crêtes autour de la Grande Cayolle et en rive droite du Bachelard, autour du Chapeau de Gendarme.

Et, pour finir, les mollusques comptent 29 espèces connues à Uvernet-Fours. Certaines sont rares et localisées comme le maillot montagnard (*Granaria stabilei*) qui peut être menacé par le piétinement du pâturage. Le maillot de Caziot (*Chondrina megacheilos*) est quant à lui présent dans les gorges du Bachelard. C'est une espèce protégée à l'échelle nationale dont la répartition se limite aux Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes et Italie et qui atteint sa limite Nord en Ubaye. On remarque également la présence du maillot des Alpes (*Pupilla alpicola*), espèce qui est liée aux zones humides d'altitude. Il a été trouvé en bordure de vallon à l'aval des Molanès.



©Y. BRAUD

*Lycose de Vésubie*

Afin de synthétiser l'ensemble de ces données et de comparer avec le tableau faisant l'état des lieux initial (voir page 18), voici le tableau final mettant à jour l'ensemble des connaissances naturalistes sur la commune à l'issue de l'ABC, classé par grands groupes d'espèces.



La liste totale des **4 024** espèces connues à Uvernet-Fours est téléchargeable sous forme de tableau au lien suivant : <https://bit.ly/ABC-Uvernet-Fours>

REGNE	nb espèces	CLASSE	nb espèces	ORDRE	nb espèces	
Faune	1990	Amphibiens	2			
		Araignées	65			
		Oiseaux	128	Galliformes	5	
				Rapaces diurnes	14	
				Rapaces nocturnes	7	
				Passereaux	82	
				Autres	20	
		Mollusques	29			
		Insectes	1687	Coléoptères	279	
				Diptères	232	
				Hémiptères	75	
				Hyménoptères	201	
				Lépidoptères	704	
				Odonates	20	
				Orthoptères	61	
				Plécoptères	28	
				Trichoptères	32	
Ephéméroptères	9					
Autres	46					
Mammifères	49			Carnivores	6	
		Ongulés	6			
		Chauves-souris	15			
		Lagomorphes	3			
		Rongeurs	16			
		Insectivores	3			
Reptiles	7					
Autres	23					
Champignons Lichens	376	Lichens	366			
		Champignons	10			
Flore	1658	Angiospermes	1414	Asterales	256	
				Brassicales	69	
				Caryophyllales	75	
				Fabales	99	
				Gentianales	40	
				Lamiales	131	
				Liliales	16	
				Poales	202	



REGNE	nb espèces	CLASSE	nb espèces	ORDRE	nb espèces
Flore	1658	Angiospermes	1414	Ranunculales	61
				Rosales	101
				Saxifragales	44
				Asparagales	64
				Autres	256
		Autres	7		
		Fougères	28		
Gymnospermes	13				
Mousses	196				

**TOTAL** 4 024 espèces



©F. BRETON/PNM

*Lac des linaigrettes*



©F. BRETON/PNM  
*Embouchure du Bachelard*



©L. MARTIN-DHERMONT/PNM  
*Vallon de Sanguinière*





**PARTIE IV**

# Les enjeux de conservation et les pistes d'actions

---

**Commune d'Uvernet-Fours**





Le patrimoine singulier d'Uvernet-Fours se doit d'être préservé. Il présente à la fois des spécificités très fortes avec de nombreuses espèces endémiques, mais il fait aussi office de refuge pour de nombreuses espèces rares ou menacées qui trouvent ici des conditions de vie favorables et parviennent à se maintenir. Il y a également un très large cortège d'espèces plus ordinaires ou moins remarquables qu'il convient de ne pas oublier car leur rôle dans nos écosystèmes est tout aussi important. Pour cela, quelques propositions sont formulées ici afin de garantir la préservation des espèces et des milieux tels qu'ils sont aujourd'hui, voire d'améliorer leur capacité d'accueil tout en contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants et des visiteurs.

## Des actions individuelles

Chaque petit geste compte. Pour les jardiniers, l'utilisation de pesticides et d'herbicides doit être proscrite car ces molécules ne sont généralement pas sélectives. Elles impactent donc l'ensemble de la faune et de la flore et contribuent à la disparition d'espèces non ciblées par ces produits. Par exemple, il existe un lien très fort entre l'utilisation de « tue-limace » et la disparition du hérisson dans de nombreuses communes de France. De plus, ces produits se diffusent largement dans l'environnement, notamment lors des pluies, et peuvent contaminer des populations éloignées des jardins et des zones d'utilisation. Plus largement, laisser un coin de nature sauvage dans les parcs et les jardins est une pratique très bénéfique à la nature en général et très facile à mettre en place. Ce que l'on considère, souvent à tort, comme de mauvaises herbes, sert de support à de nombreux insectes comme les papillons de jour. Une fauche plus tardive des espaces enherbés est également bénéfique car elle laisse le temps aux plantes de produire leur graines et aux insectes de finir leurs cycles.

Les déchets doivent être traités en déchetterie car, abandonnés dans la nature, ils peuvent avoir un impact considérable sur la faune et la flore. De gros volumes de déchets inertes (gravats, terre...) peuvent venir combler des milieux patrimoniaux comme des ruisseaux ou des zones humides. Les produits toxiques comme les peintures, vernis, carburants, mais aussi les piles et les batteries ou encore l'huile, s'ils ne sont pas jetés en déchetterie, contaminent largement et durablement l'environnement, pouvant détruire les organismes vivants du sol ou de l'eau lorsque ces produits s'y infiltrent et se transmettent tout au long de la chaîne trophique. Les déchets plus classiques (emballages, papiers) peuvent être confondus par les animaux avec une source de nourriture et provoquer des intoxications. Les déchets verts doivent également être traités en déchetterie, leur incinération étant interdite pour éviter la pollution de l'air. Le meilleur geste reste le compostage de ces déchets au fond du jardin. Attention également car certaines plantes ornementales provenant du jardin peuvent se révéler envahissantes dans le milieu naturel. Dans ce contexte, privilégier la plantation d'espèces locales apparaît prioritaire, en évitant les plantes exogènes potentiellement envahissantes qui mettent à mal les équilibres écologiques en place.



©E. MINSSIEUX

*Le plateau de Cloche et le Chapeau de Gendarme*



©L. KLEIN/PNM

*Zone de quiétude tétras-lyre de Pra Loup*



©X. FRIBOURG/PNM

*Route du Col d'Allos*



©X. FRIBOURG/PNM

*Discussion avec un berger au col des Esbéliousses*



## Une prise en compte à l'échelle communale

Bien que l'échelle individuelle ait toute son importance, la conservation de la nature à l'échelle du territoire communal est tout aussi cruciale, notamment lorsqu'il s'agit de conserver la trame verte et bleue, le paysage et les habitats naturels qui le composent. Les milieux d'altitude sont parmi les plus fragiles, on y retrouve d'ailleurs un grand nombre d'espèces endémiques, patrimoniales ou protégées. C'est pourquoi il convient de prendre des dispositions pour limiter les impacts sur la biodiversité dans ces secteurs d'altitude, en limitant notamment l'artificialisation des sols.

Si le domaine skiable constitue un aménagement fondamental pour l'économie touristique de la commune, la vaste surface des pistes et des équipements contribue à l'artificialisation des sols et à la fragmentation des habitats. Une approche globale peut cependant permettre de concilier autant que possible le confortement du domaine avec la réduction des impacts sur une biodiversité riche et encore bien présente à Pra Loup et aux Agneliers. Les défrichements, le tassement des sols, le reprofilage des pentes et les modifications des écoulements naturels des eaux dégradent les conditions d'accueil de la faune et de la flore et ne permettent pas aux espèces les plus fragiles (qui sont souvent les plus rares et les plus remarquables) de se maintenir.

Les aménageurs et exploitants sont d'ores et déjà sensibilisés mais leurs efforts peuvent se poursuivre en particulier sur les aspects suivants :

- préserver les zones humides et limiter les prélèvements sur la ressource en eau,
- réduire les impacts sur les galliformes de montagne (perdrix bartavelles, tétras-lyres) en limitant les risques de percussion sur les remontées mécaniques par la pose de dispositifs dédiés et en travaillant sur le dérangement hivernal généré par le ski hors-piste,
- éviter une extension des emprises du domaine skiable portant atteinte aux sols et aux paysages encore naturels tout en veillant à des mesures de revégétalisation adaptées et à base d'espèces locales,
- contenir la circulation des véhicules à moteurs non-habilités dans les espaces naturels et les pistes de dessertes.

Il convient également de souligner que les espaces situés en dehors du domaine skiable, y compris en cœur de Parc, ne sont pas exempts de menaces.

L'activité pastorale, lorsqu'elle est mal maîtrisée, peut aussi causer des dégâts importants et irréversibles sur la flore et sur la faune. Les principaux facteurs de pâturage qui impactent négativement l'environnement sont une arrivée trop précoce, un chargement trop important ou simplement la présence de troupeaux dans des endroits trop fragiles pour supporter le piétinement et l'abrouissement. Une trop forte pression pastorale peut donc contribuer à une réduction drastique de la biodiversité végétale de par la sélection très importante exercée par les brebis d'année en année, a fortiori dans une perspective de réchauffement global et de récurrence des épisodes de sécheresse. La période estivale, très importante pour la reproduction de la faune sauvage, est marquée par la présence de



grands troupeaux transhumants en altitude (environ 11000 ovins et 200 bovins) mais également par une forte fréquentation touristique rayonnant autour de la route de la Cayolle. Il est donc indispensable de préserver la quiétude de quelques vallons «refuges» pour les ongulés comme les chamois, les bouquetins et les cervidés.

Les milieux ouverts et les paysages traditionnels de fond de vallée (prairies fleuries, haies boisées) sont avant tout l'héritage de pratiques agricoles basées sur des interventions humaines et sur le savoir-faire montagnard encore bien présent : entretien des clapiers, maintien de la fauche pour le foin, irrigation des parcelles pour faire plusieurs coupes. Ces pratiques gourmandes en main d'oeuvre sont très favorables à la biodiversité et le maintien des agriculteurs locaux engagés dans cette approche doit donc être fortement encouragé. C'est pourquoi le Parc national du Mercantour conseille la commune et l'Office National des Forêts sur les conventions de pâturage en cœur de parc et propose la mise en place, lorsque cela est nécessaire, de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) afin d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers une meilleure prise en compte de l'environnement. Ces actions et conseils sont largement bénéfiques à l'ensemble de la biodiversité et garants d'une gestion durable des alpages qu'il faut continuer à développer. A ces menaces viennent aussi s'ajouter les effets du réchauffement climatique qui conduisent à une remontée en altitude des étages de végétation avec la colonisation de la forêt dans les pelouses alpines. On peut observer ce phénomène au col de la Cayolle par exemple. Ces milieux, lorsqu'ils se boisent, ne sont plus favorables aux espèces des étages alpins comme le lièvre variable ou le lagopède alpin et réduisent de fait la surface d'habitat qui leur est disponible.

Les forêts sont également des espaces importants pour la biodiversité et elles occupent une large surface de la commune. Aucune exploitation n'est possible en cœur de Parc national à Uvernet-Fours mais la gestion des forêts soumises et domaniales en aire d'adhésion prend désormais fortement en compte la biodiversité dans les modalités d'exploitation et d'aménagement. La mise en place par l'Office National des Forêts de la réserve biologique intégrale de la Tellière-Paluel sur 701 hectares garantit une large zone dédiée à la biodiversité et à la naturalité en cœur de Parc. A partir de 150 à 200 ans sans exploitation, une forêt devient mature avec la présence de très gros arbres et de bois mort en abondance au sol, générant une biodiversité exceptionnelle qui sera un atout naturel et patrimonial à l'échelle communale, de l'Ubaye et du Parc. Cette forêt couvre principalement des peuplements de sapins, épicéas et mélèzes sur un gradient altitudinal de 1 500 mètres dans les pentes du Grand et du Petit Cheval de Bois.

Si l'on veut garantir la pérennité de l'ensemble de la biodiversité, il faut aussi s'assurer que les autres types de forêts soient traités de manière durable. En effet, malgré la grande surface forestière présente sur la commune, les peuplements sont assez jeunes et peu diversifiés. C'est notamment le cas des forêts issues des reboisements RTM de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle qui abritent une diversité biologique assez réduite. Une gestion forestière appropriée permettra de favoriser la faune et la flore, avec quelques mesures favorables qui pourraient se déployer lors des prochaines exploitations :



©M. MEYRAN

*La fauche des prés de Bayasse*



©F. BRETON/PNM

*La sensibilisation des élèves de l'école de Molanès à la biodiversité*



- le maintien d'un sous-étage feuillu lors des coupes ;
- le maintien de bois mort au sol, des arbres à cavités et autres arbres remarquables ;
- la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement.

Le maintien de clairières forestières permet aussi de favoriser la biodiversité notamment pour les galliformes comme le tétras-lyre. Ces clairières contribuent également à la diversité de la flore qui est souvent très luxuriante dans ces espaces et favorisent, en cascade, les insectes floricoles.

On retrouve des milieux similaires dans les zones de mélézins remarquables où la mégaphorbiaie est présente et particulièrement bien développée. Les plus beaux exemples de ces milieux se trouvent sans doute aux Dauriers ou au départ de la Grande Cayolle. Autour des hameaux, le maintien d'un mélézin clair assure un équilibre entre biodiversité et usage pastoral raisonné, tout en maintenant des paysages typiques des Alpes du sud.



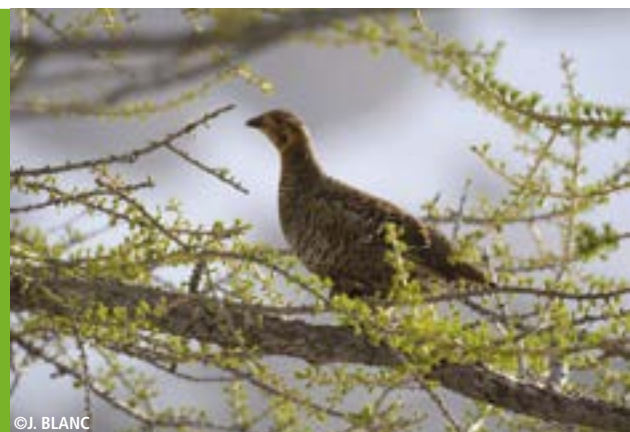
## Tétras-lyre

Le tétras-lyre tient une place particulière dans l'imaginaire montagnard et le Parc national du Mercantour a une responsabilité forte dans sa conservation. Sédentaire, il occupe le même territoire tout au long de l'année avec quelques déplacements saisonniers. Parfaitement adapté aux rigueurs de l'hiver, il est aussi très sensible aux dérangements.

Lors de la saison de reproduction, un pâturage intense et précoce lui est défavorable. Pour tenter d'y remédier, le Parc met en place avec les éleveurs volontaires des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques en contrepartie d'une compensation financière. Après avoir identifié les zones les plus favorables, il est proposé aux éleveurs de ne pas y pâturer avant août, les poussins étant alors suffisamment grands pour pouvoir se déplacer lors du passage du troupeau.

En hiver, les tétras-lyre limitent leurs déplacements au strict minimum pour économiser leur énergie. Ils recherchent des versants nord où la neige reste poudreuse pour creuser des igloos dans lesquels ils s'abritent. Afin de préserver la tranquillité des oiseaux installés dans les pentes très fréquentées en ski hors-piste, le Parc matérialise sur le terrain des zones de quiétude à l'aide de cordes, fanions et panneaux explicatifs. Un partenariat avec la station de ski de Pra Loup permet d'installer ce dispositif en périphérie du domaine skiable. Cette dernière assure sa mise en place tous les ans et le Parc propose des animations pour mieux faire connaître le tétras-lyre aux skieurs.

Le vallon du Bachelard est un site de référence pour le suivi de l'espèce depuis plus de vingt ans. Les effectifs de la population locale, malgré des fluctuations, ont une tendance à la stabilité. C'est une nouvelle encourageante pour cet oiseau exigeant et discret qui devra faire face aux bouleversements climatiques.



© J. BLANC

Femelle de tétras-lyre

D'une manière plus générale, cet équilibre paysager doit être préservé : Bayasse et ses alentours, les Cordiers, les Bellons et plus à l'aval les Dauriers, les Ricauds, les Gaillards... regorgent de petits milieux et d'interfaces entre différents habitats, ce qui en fait des milieux particulièrement riches et diversifiés. Prairies de fauche, mélézin, forêts de trembles en bord de cours d'eau, vieux saules au bord du Bachelard, petits suintements et autres zones



humides alentours font que l'on trouve ainsi concentrée une diversité d'habitats considérable, souvent le fruit du travail de l'homme. Il faut donc viser à maintenir les pratiques traditionnelles, en particulier sur les derniers prés de fauches d'altitude.

Enfin, la commune bénéficie d'un nombre important de zones humides comme des suintements, des sources, des mares, des zones tourbeuses, d'anciens canaux d'irrigation... ces milieux sont fragiles et parfois peu considérés. Ils abritent pourtant une faune et une flore remarquables qu'il est important de conserver.

L'ensemble des zones humides présentes doit faire l'objet d'une attention particulière car elles sont soumises à de nombreux aléas notamment climatiques (sécheresses, inondations). En effet, lors d'événements climatiques majeurs comme une sécheresse par exemple, certaines zones humides moins asséchées peuvent jouer un rôle de refuge et contribuent ainsi fortement à la résilience de la biodiversité locale. Une fois la situation revenue à la normale, les espèces utiliseront l'ensemble de ce réseau pour recoloniser tous les habitats favorables. C'est pourquoi chaque zone humide compte.

## Ce qu'il faut retenir

Uvernet-Fours bénéficie de plusieurs grands atouts en termes de biodiversité. Grâce à un fort gradient altitudinal, on y trouve des ambiances très alpines dans des milieux particulièrement préservés. Un peu plus bas, à l'étage montagnard, la situation est un peu plus contrastée, mais il reste encore de nombreux endroits magnifiques très préservés, aussi bien à dominance naturelle, que des ensembles paysagers agricoles traditionnels. Enfin, sur certains adrets et plus bas encore en altitude, on retrouve aussi des ambiances plus thermophiles moins représentées sur la commune. C'est cette diversité d'étages climatiques et d'expositions qui permet à Uvernet-Fours d'accueillir une faune et une flore aussi diversifiées.

Le territoire communal a pour cela une responsabilité forte dans la conservation de ces écosystèmes et de ces espèces, notamment parce que certaines d'entre elles ont un caractère endémique et ne sont connues que de peu de sites en dehors de ce territoire. Il est possible que certains sites particulièrement préservés, comme la réserve biologique intégrale de la Tellerie-Paluel ou le vallon de la Grande Cayolle, soient amenés à jouer un rôle de refuge pour un grand nombre d'espèces dans un contexte de réchauffement climatique.

Cette biodiversité remarquable est un patrimoine précieux avec une grande valeur écologique à l'échelle régionale et nationale. La biodiversité et la préservation des paysages et des milieux qui l'abritent sont également un point essentiel pour la qualité de vie des habitants. C'est enfin un atout clef pour le tourisme du futur tout en restant le fondement des activités agricoles traditionnelles respectueuses de la nature.

La préservation de ces patrimoines naturels est donc un enjeu fort pour les habitants, les professionnels et les institutions locales. Grâce à son expertise, le Parc national, tout en poursuivant la protection du cœur réglementé en rive gauche du Bachelard, continuera à partager ses connaissances et à apporter son accompagnement technique à la commune pour en faire un territoire de développement durable.



©X. FRIBOURG/PNM  
*Vallon du Bachelard en automne*



©F. BRETON/PNM  
*Sous-Bois de la réserve biologique intégrale de la Tellière*



Parc national  
du Mercantour

### **Parc national du Mercantour**

23 rue d'Italie

CS 51316

06006 Nice Cedex 1

Tél. : 04.93.16.78.88

<http://www.mercantour-parcnational.fr/>



### **Mairie d'Uvernet-Fours**

Le Village

04400 Uvernet-Fours

Tél. : 04.92.80.80.00

<http://www.uvernet-fours.fr/>

Photo de couverture :

©F. BRETON/PNM *Dauphinelle élevée*

